L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e Série)
N° 16. — 21 Avril 1960

SIMPLES REFLEXIONS

sur la

Pastorale des Vocations Sacerdotales

Nul ne peut contester l'importance du problème : diminution du nombre de prêtres, rareté des vocations, discussions sur les remèdes à apporter, etc... Il est sous-jacent à tous les autres problèmes religieux. Il est le problème n° 1, non seulement en France, mais dans les principales parties de l'Europe [1], et dans combien d'autres pays, dont principalement l'Amérique latine [2] et, bien entendu, les pays de Mission, toujours tributaires pour une grande part des vieilles chrétientés, en attendant un clergé indigène plus fourni [3].

En France, l'attention vient d'être attirée d'une manière pressante par l' « Année du Sacerdoce », 1959, année du centenaire de la mort du saint Curé d'Ars. L'épiscopat avait déjà donné l'alerte, en consacrant à cette question majeure son Assemblée plénière d'avril 1957.

Les lecteurs de l'*Ami* ne sont pas sans être préoccupés par cet angoissant problème et ce n'est sans doute pas de statistiques dont ils ont surtout besoin [4]. Il nous a paru plus utile de leur présenter quelques réflexions de *théologie pastorale*, c'est-à-dire quelques considérations prenant leur point de départ dans la doctrine pour aboutir à des orientations pratiques. Sur ce point, comme sur d'autres [5], il nous apparaît que le divorce entre la pensée et l'action finit toujours par être funeste [6].

Si, de surcroît, ses réflexions pouvaient permettre à nos confrères une sorte de tour d'horizon et leur signaler quelques publications utiles, nous en serions très heureux.

Nous traiterons directement de la vocation *sacerdotale*. La pensée de la vocation *religieuse* ne nous est pas absente et nous y ferons des allusions. De toute manière, la transposition est facile.

I. — *LA NOTION DE VOCATION*

« Il est nécessaire de faire prévaloir, parmi les prêtres et les fidèles, une notion authentique de la vocation sacerdotale, fondée sur la doctrine de l'Eglise et non sur des impressions vagues, des illusions ou des préjugés. »

Ainsi s'exprimait l'Assemblée de l'Episcopat français, dans le deuxième des vœux émis à l'issue des réunions d'avril 1957.

Serait-ce donc que des déviations dans la pensée des catholiques, parfois même des prêtres, auraient de graves conséquences dans la pratique et seraient, en partie, cause de l'avortement de beaucoup de vocations ? Certainement, et nos évêques ont tenu à le souligner énergiquement.

Il convient donc d'abord de se faire une « notion authentique » de la vocation.

Nous ne pensons pas — le contexte lui-même nous y invite — que les évêques français aient voulu nous pousser à entrer dans le champ des controverses théoriques et à réexaminer certains aspects délicats que comporte, en elle-même, la vocation. Cet effort, toujours utile, revient aux théologiens spécialisés [7]. Il semble bien plutôt que

[1] A ce sujet, on peut voir : *Die Europäische Priesterfrage*, Actes du Colloque International à Vienne du 10 au 12 octobre 1958, édité par L'*Institut International Catholique pour les Recherches Socio-ecclésiales de Vienne*. Les rapports sont, en général, publiés dans la langue de l'auteur. On lira tout spécialement l'important communiqué, en français, de Mgr l'archevêque-coadjuteur de Vienne, Dr Franz Jachym, notamment p. 43 à 49, où est soulignée la diminution des effectifs sacerdotaux un peu partout. Voir également *Informations Catholiques Internationales*, 1er juin 1959 : « Les vocations en Europe ».

[2] Selon les renseignements fournis par l'Annuaire pontifical de 1959, les catholiques d'Amérique latine, qui constituent un tiers des catholiques du monde, ne disposent que de 9 % du clergé mondial. L'Amérique latine compte un prêtre pour 4.587 catholiques en moyenne, tandis que cette moyenne est de 500 pour la Hollande, 550 pour la Belgique et l'Irlande, 750 pour l'Italie et la France.

[3] Sur ce point, l'importance de l'Europe continue à être décisive : « L'Eglise missionnaire d'aujourd'hui persiste à n'être que l'Europe. Elle n'est pas l'Eglise de tout l'Occident, dont le monde ibéro-américain continue de faire partie. Les deux tiers des prêtres du monde entier proviennent d'Europe. Plus que les trois quarts de tous les missionnaires d'Occident sont d'origine européenne... » (Cité par Mgr Franz Jachym, *op. cit.*, p. 47).

[4] Cf. pour la France, *Inf. Cath. Intern.*, 15 juillet 1958 « La crise des Vocations ».

[5] N. D. L. R. : Dans le même esprit, l'auteur de cet article a déjà donné dans l'*Ami* plusieurs études d'ordre pastoral, notamment toute une série sur l'Action Catholique qui a donné naissance à un livre : *Initiation à l'Action Catholique*, sur le point d'être épuisé.

[6] Aussi saluons-nous avec joie les efforts entrepris pour combler le fossé, par l'actuel *Centre National des Vocations* (19, rue de Varenne, Paris), avec sa substantielle revue : *Vocations sacerdotales et religieuses*. On nous annonce un numéro spécial sur la *Théologie de la Vocation*.

[7] Parmi les travaux importants sur la question, notons l'article *Vocation* du Dictionnaire de Théologie Catholique et un ouvrage toujours utile à consulter : Alphonse Mulders, *La Vocation au Sacerdoce*, Bruges, 1925.

Tout récemment, le R. P. Robert M. Gay, Père Blanc, vient de publier *Vocation et Discernement des esprits*, édit. Fides, 1959. C'est une thèse de doctorat en théologie, présentée à l'Université Pontificale Grégorienne. Ouvrage très documenté, dont le mérite nous paraît double : 1° sous une forme très didactique et au premier abord peu engageante, il va au delà des contro-

l'épiscopat ait désiré souligner que certaines idées, communément admises, indiscutables ou acquises après discussion, ne sont pas assez connues ou, si elles le sont théoriquement, elles ne le sont pas au point de commander une attitude de vie et de faire reculer les multiples déformations toujours prêtes à renaître dans les esprits aussi rapidement que les mauvaises herbes dans les jardins [8].

Quels aspects de la vocation convient-il donc de mettre en relief pour s'en faire une « notion authentique », capable de diriger l'action ?

1. — Un premier point est à souligner : *l'initiative divine*. C'est Dieu qui « choisit » et qui « appelle » ; le sujet ne possède que la liberté de la *réponse*. C'est là une vérité qui peut paraître banale, mais qui est tant oubliée dans la pratique ! Plus ou moins consciemment on fait de la vocation « l'affaire » du jeune homme, son « idée », « ce qu'il veut »... On omet de replacer les vues du sujet en face des avances et des exigences divines, et on fausse tout le jeu.

Est-il besoin de rappeler que tout le christianisme est fondé sur cette loi de l'initiative divine (Création, Alliance ancienne et Alliance nouvelle dans le Christ et, à l'intérieur de chaque âme, grâce « prévenante », etc...) ? La vie chrétienne de chacun, comme l'histoire du salut de toute l'humanité, est comparable à un *dialogue* dans lequel Dieu fait les avances et l'homme — aidé par Dieu encore — donne la *réponse*, dialogue qui se transforme parfois en combat, quand l'homme s'oppose à Dieu, tandis que celui-ci ne cesse de le poursuivre de son amour. La vocation, évidemment, n'échappe pas à cette loi fondamentale. Qu'on se souvienne des vocations de l'Ancien Testament, comme de celles du Nouveau et qu'on se rappelle ces paroles du Christ qui résument tout : « *Non vos me eligistis, sed ego elegi vos.* »

2. — Un second point est à rappeler également. Dans le dialogue du salut, Dieu n'atteint pas les hommes, la plupart du temps, par un appel direct retentissant au fond de l'âme ou accompagnant une « théophanie » ; il les touche par des *intermédiaires humains chargés de mission divine* : d'abord et principalement les représentants de l'Eglise (elle-même continuant et prolongeant le Christ) qui, à des degrés divers, livrent d'une manière pleine et concentrée les faveurs divines (la Parole, les Sacrements, les Lois), ensuite également tous ces êtres et toutes ces circonstances qui, d'une manière diffuse, préparent lentement et comme imperceptiblement aux bienfaits que distribue l'Eglise ou en prolongent l'effet dans le détail de la vie. La grâce intérieure qui accompagne l'appel extérieur aux multiples visages, ne dispense pas habituellement de lui : elle n'en est que le correspondant obligé.

Il va de soi que l'appel de Dieu, dans la vocation sacerdotale, se fait également de cette manière : par intermédiaires. Les grâces intérieures de discernement, d'illumination parfois même, ne peuvent suppléer à la médiation extérieure dont Dieu veut se servir.

La grande médiatrice c'est l'Eglise, ici comme partout ailleurs, et l'Eglise conçue comme « Jésus-Christ répandu et communiqué », c'est-à-dire qu'on ne peut confondre sa médiation « avec une simple formalité juridique, ni même avec un jugement de valeur sur les intentions ou les aptitudes personnelles des sujets : elle est constitutive de l'appel, aussi nécessaire que l'intervention du Christ dans le choix des Douze ; et cela précisément parce que l'Eglise est l'organe ordinaire de la médiation du Christ » [9].

Mais qui est l'Eglise ? Avant tout la hiérarchie, et concrètement l'évêque ; c'est pourquoi l'appel décisif est transmis par lui, de la part du Christ, au moment des ordinations. Mais auparavant, précédant et conditionnant cet appel de l'évêque, toute une série d'intermédiaires est prévue et voulue par Dieu, dont les principaux sont les parents, les éducateurs, en famille, en paroisse, dans les écoles, l'A. C..., Ils sont dans l'Eglise et, à vrai dire, l'Eglise transmettant par touches successives l'appel de Dieu, d'une manière générale par leur prière, leur exemple, leurs paroles, en formant un milieu capable de disposer favorablement les élus du Seigneur, et plus spécialement en intervenant auprès de ceux qui paraissent désignés par lui par tout un ensemble providentiel [10].

Il est vain d'insister trop exclusivement sur l'appel de l'évêque comme constitutif de la vocation ou, au contraire, sur tout le travail préliminaire du discernement de l'appel de Dieu. Ces deux éléments s'appellent l'un l'autre et se complètent, l'appel de l'évêque couronnant ce qui précède, constitutif suprême de la vocation, expression dernière de l'appel de Dieu. Et la constitution *Sedes Sapientiæ* de Pie XII, qui nous a donné, sur ce sujet, de précieux éclaircissements, n'a nettement

verses et présente un effort de synthèse ; 2° il attire l'attention sur la nécessité, selon les règles du « discernement des esprits », de rechercher à travers l'intention droite du sujet, considérée comme signe de la « grâce interne » propre à la vocation sacerdotale, la motion du Saint-Esprit, motion dont on doit acquérir une certitude morale suffisante pour conseiller ou pour répondre soi-même à l'appel ecclésiastique. Nous aurons l'occasion de renvoyer à cet important travail.

Ce que le P. Gay a fait pour éclairer le problème de la vocation en se référant aux *Exercices* de saint Ignace, le R. P. Albert de l'Annonciation, O.C.D., l'a fait de son côté en analysant les principes de saint Jean de la Croix. Voir la revue *Carmel*, 1959, n° 2, p. 117-134.

[8] « Il n'y a donc plus lieu aujourd'hui d'éterniser des querelles théologiques. La tâche des théologiens n'est plus de discuter d'une doctrine, mais de l'étudier et de la faire connaître. » (Abbé Raymond Izard, directeur du Centre National des Vocations, dans *Qu'est-ce que la Vocation, L'Union*, juin 1959, p. 31).

[9] Marcel Delabroye, *Pour une théologie et une pastorale de la vocation*, dans *les Cahiers du Clergé Rural*, janvier 1960, p. 9.

[10] Ce qui suppose que ceux qui se situent ainsi sur l'itinéraire d'une vocation soient eux-mêmes généreux. S. E. Mgr Garrone écrit à ce sujet :

« La grâce de la vocation sacerdotale, quand elle éclôt dans une conscience, y répercute toute une série de grâces précédentes confiées à d'autres âmes : cet appel a été précédé de beaucoup d'autres qui en étaient la condition.

« Pour un garçon qui entend l'appel au sacerdoce, il y a des chrétiens nombreux qui ont d'abord accepté de tendre l'oreille. Pour un garçon qui n'entend pas cet appel, il y a des chrétiens, nombreux, qui ont d'abord refusé d'entendre. « (*Appel et Appels*, dans *Prêtres diocésains*, nov. 1957, p. 388).

distingué dans la vocation « un double élément quasi essentiel, l'un divin, l'autre ecclésiastique », que pour mieux les unir [11].

Il nous paraît plus utile de se convaincre de cette nécessaire médiation de l'Eglise dans sa double forme et de retenir qu'elle entraîne une pédagogie concrète de la vocation dont nous devons parler ici.

3. — En effet, sur quoi les intermédiaires, dans l'Eglise, vont-ils s'appuyer pour déceler, cultiver, et finalement — pour l'évêque — authentifier les vocations ? Sans hésiter, il faut répondre : sur les *éléments « objectifs »* — idonéité et intention droite — beaucoup plus que sur l' « attrait », le « désir » ou même le « vouloir » être prêtre [12].

Sans doute, nous ne devons pas oublier — et nous y reviendrons plus loin — que la vocation, arrivée à maturité, implique une acceptation personnelle et libre de l'appel divin de la part d'un sujet bien conscient et que, tout compte fait, c'est cette acceptation qui permet la mise en œuvre de tout le reste [13]. Mais, d'une part, cette acceptation libre et loyale n'échappe pas complètement, au for interne surtout, à un discernement attentif [14] ; de l'autre, pour ce qu'on pourrait appeler la « mise en route », la « montée » et la « vérification » d'une vocation — ce qui intéresse essentiellement la pastorale des vocations — c'est surtout selon les éléments objectifs qu'il convient de se guider [15].

C'est bien, nous semble-t-il, ce que Pie XI affirmait dans son encyclique sur le sacerdoce.

« La vocation sacerdotale est prouvée moins par un appel intérieur de la conscience ou par un attrait sensible — qui peuvent parfois manquer — que par l'*intention droite* de l'aspirant au sacerdoce, jointe à cet *ensemble de qualités du corps et de l'esprit* qui le rendent propre à cet état » [16].

C'est bien aussi ce qu'a dit Pie XII, dans *Menti Nostræ :*

« Il est... toujours nécessaire d'examiner avec soin chaque candidat au sacerdoce et de s'enquérir surtout dans quel esprit et pour quelles raisons il a formé ce projet. En particulier, quand il s'agit d'enfants, il importe d'examiner avec soin s'ils sont doués des *qualités physiques et morales nécessaires* et s'ils aspirent au sacerdoce uniquement *pour la dignité de cet état et pour leur propre bien spirituel et celui du prochain* » [17].

Et c'est bien la ligne de conduite qu'a rappelée *le Directoire pour la Pastorale des sacrements* (N° 66), à propos de l'entrée des enfants dans les petits séminaires :

« Pour présenter un enfant au petit séminaire, il faut faire plus attention à la *qualité de la famille et aux aptitudes de l'enfant*, à ses « qualités physiques et morales nécessaires » qu'à son désir d'être prêtre. Il faut cependant qu'il *accepte*, d'accord avec sa famille, d'*être prêtre si le bon Dieu l'appelle.* »

Ce texte ajoute la nécessité d'examiner la « qualité de la famille » et il élargit la notion d'intention droite dans le sens de ce que nous avons rappelé plus haut (p. 5, note 1), pour englober le cas des enfants n'ayant pas encore de volonté déterminée. De toute manière, il marque une insistance sur les éléments objectifs.

Ceci correspond, d'ailleurs, à ce que le code de droit canonique appelle « *indicia ecclesiasticæ vocationis, divinæ vocationis germen* » (can. 1353) et que les interprétations autorisées entendent des *aptitudes* (piété, intelligence, jugement, caractère, force d'âme...) d'une part, et de l'*intention droite* de l'autre (cf. Cance, t. III, n° 89 et notes). Il nous

[11] Cf. Texte intégral de cette constitution, dans l'*Ami* 1957, p. 714-717.
Sur l' « articulation » de l'appel divin et de l'appel canonique, on peut voir : R. Izard, « *Réflexion sur la nature de la vocation sacerdotale* », dans *Vocations Sacerdotales et Religieuses*, juillet 1959, p. 9-13.

[12] Attention à ne pas confondre volonté d'être prêtre avec intention droite. Cette dernière désigne une disposition d'âme qui porte à faire ce que Dieu veut et comme il le veut. Elle peut donc exister, au point de départ d'une vocation, sans désir explicite ou sans volonté déterminée d'être prêtre, sous la forme d'une recherche loyale de la volonté de Dieu et d'un effort pour se disposer à la suivre lorsqu'elle sera perçue. Par ailleurs quand le désir et la volonté seront venus, ils devront nécessairement s'accompagner d'intention droite (motifs vrais et surnaturels). En somme l'intention droite qualifie plus des attitudes du sujet qu'elle ne les désigne.

[13] « En dernière analyse, la vocation consisterait en ceci que la grâce fait prendre à l'âme docile et libre la décision choisie par Dieu, et ce sur des critères objectifs, extérieurs et valables, mais de soi non déterminants. » (A. Bonduelle, O. P., *Vocation religieuse, discernement*, dans *Le Discernement des vocations religieuses*, Edit. du Cerf, nouvelle édition, hors commerce, p. 55). Ceci apparaîtra d'autant plus juste, si on veut bien se souvenir que dans beaucoup de cas les « aptitudes » sont ambivalentes, et que ce qui leur donne finalement telle ou telle orientation, c'est la décision du sujet éclairé et fortifié par la grâce. Les aptitudes, envisagées seules — à part des autres critères objectifs, tels que intention droite, circonstances providentielles, etc... — sont souvent plus utiles pour déceler des contre-indications — ce qui est déjà très important — que pour trancher positivement.

[14] C'est un des points principaux sur lequel le Père Gay, dans son ouvrage cité plus haut, a voulu attirer l'attention. Par l'application des règles du « discernement des esprits », a-t-il fait remarquer, on peut arriver à reconnaître, avec une certitude morale suffisante, l'appel divin dans une âme, à travers la volonté d'être prêtre avec intention droite, volonté considérée alors comme *signe* d'une intention et d'une motion divines. Il écarte ainsi le double danger d'objectivisme ou extrinsécisme (examen exclusif des critères objectifs) et de subjectivisme ou illuminisme (confiance incontrôlée dans les aspirations du sujet).

[15] La distinction que M. le chanoine Mouroux a rendue classique en apologétique entre *discernibilité* et *discernement* des signes objectifs de la Révélation (cf. *Discernement et discernibilité du Miracle*, dans *Revue Apologétique*. T. LX, mai 1935) ne trouverait-elle pas ici une nouvelle application ?
Selon cette distinction, les signes de la Révélation, le miracle en particulier, tout en étant discernables ne sont pas forcément discernés par toutes les âmes : il y faut des dispositions intérieures qui peuvent faire défaut, non par absence de grâce, mais par manque de préparation ou volonté défectueuse du sujet. L'Eglise, elle, dans ce domaine, doit vérifier la « discernibilité » des signes — vrais signes, objectivement valables, — afin qu'ils puissent être discernés par chacun comme signes.
De même, *positis ponendis* par sa pastorale des vocations, l'Eglise se doit de travailler à la « discernibilité » des vocations, pour que, petit à petit, les vocations discernées par elle comme possibles soient effectivement discernées et acceptées par les intéressés.

[16] Cf. Mgr Veuillot, *Notre Sacerdoce*, t. I, n° 521, p. 309. — On peut rapprocher de ce texte de Pie XI celui de saint Thomas : « Quand Dieu fait choix d'une âme pour une mission qu'il lui réserve, il la dispose et la prépare pour la *rendre apte* aux fonctions qu'il lui destine » (*Som. Théol.*, III^a, q. 27, a. 4).

[17] *Ibid.*, t. II, n° 409, p. 207.

semble même que ce n'est pas fausser le sens de *indicia* que d'ajouter aux aptitudes la qualité de la *famille* (santé, esprit chrétien, valeur humaine, dévouement) et les *circonstances* (exemple vu, parole entendue, question posée, opinion de la communauté paroissiale, prise de conscience de la détresse des âmes, des besoins actuels, des appels de l'Eglise).

Quelques conséquences pastorales

De ces trois aspects inséparables de la vocation mieux comprise, découlent quelques orientations pastorales, non sans importance.

1. — Il faut *croire aux vocations d'enfants*. Normalement le plan de Dieu sur une vie prend cette vie dès son aurore ; car Dieu connaît les lois du développement interne des âmes et propose à l'homme, au delà même des circonstances diverses que celui-ci complique, une ligne de vie unifiée.

L'existence de « vocations tardives » ou semi-tardives — auxquelles il faut croire également — n'infirme en rien ce principe : elles ne sont elles-mêmes souvent que des vocations retardées, et presque toujours des prises de conscience rétrospectives du plan de Dieu [18].

Les faits viennent à l'appui de ces réflexions. S. Exc. Mgr de Bazelaire, dans son rapport à l'assemblée plénière de l'épiscopat du 1er mai 1957, a noté que les vocations d'enfants antérieures à 13 ans constituaient 91 % des vocations dans les petits séminaires, 60 % dans les grands et 37 % chez les vocations tardives. Aussi a-t-il pu écrire :

« Il y a quelques années, certains éducateurs prétendaient que les vocations d'enfants ne présentaient pas de garanties suffisantes, qu'il n'y avait pas lieu de s'attacher à leur formation et que seules étaient valables les vocations de jeunes ou d'adultes capables de prendre une décision en possession de tous leurs moyens. Les faits s'inscrivent en faux contre cette théorie. S'il y a des vocations tardives, il y a surtout des vocations d'enfants, nées à un âge relativement précoce » [19].

2. — Il faut *travailler à l'éveil des vocations*. Puisque Dieu veut se servir d'intermédiaires pour toucher ses élus, ces intermédiaires ont à jouer leur rôle. Ceci va contre la pensée qui hante encore trop l'esprit de certains adultes, parents, éducateurs et parfois même prêtres : « La vocation est une affaire qui ne regarde que Dieu et le sujet choisi ! »

C'est dans tous les cas que les intermédiaires ont à intervenir, bien que de différentes façons. On peut ramener ces cas à trois principaux :

— L'enfant ou le jeune homme ont parlé spontanément de leur désir d'être prêtre ; mais, à la réflexion, les garanties du côté de la famille et du sujet sont nettement insuffisantes. Il vaut mieux orienter vers une vocation de frère ou vers le laïcat. Dieu ne peut se contredire et donner un désir de bon aloi, tout en n'accordant pas le minimum de ce qu'il faut pour le réaliser. Le désir peut n'être que sentimental, ou d'évasion du milieu, ou d'aspiration à une élévation sociale, etc... Inutile de souligner que dans ce cas l'éducateur doit agir pédagogiquement, au moment voulu et dans une atmosphère de confiance.

— Le sujet possède à la fois le désir et l'idonéité. Le cas est facile. Toutefois il conviendra dans la suite, au fur et à mesure de la préparation, de bien vérifier la nature du désir. Est-il en correspondance avec une intention vraiment droite ? Plus d'une fois, ce désir, au point de départ, est mélangé — ce qui n'a rien d'anormal ; — mais s'il demeure plus psychologique et humain que surnaturel, on peut craindre ou un engagement en « porte à faux » ou un retrait brusque et prématuré. Ce phénomène peut se présenter même, et peut-être surtout, dans les cas où le sujet rencontre de l'opposition autour de lui ; aux heures de crise, persuadé qu'il doit être le seul juge dans l'affaire, il entend bien la traiter tout seul, indépendamment de Dieu et de ses représentants, et il se dérobe avec autant d'obstination qu'il en avait mise à se décider. La purification du désir ne s'est pas faite et la volonté de l'intéressé, fermée sur elle-même, ne s'est pas ajustée sur celle de Dieu.

— On a repéré un sujet « idoine », mais qui, de lui-même ne dit rien. Il faut lui suggérer la pensée du sacerdoce, avec doigté certes, mais aussi avec confiance et parfois persévérance. Qui le fera le premier ? C'est à voir suivant les circonstances : les parents sont tout indiqués, le prêtre aussi ; mais également l'instituteur, le catéchiste, etc... Ce travail de « prospection » et de « suggestion » individuelle n'est pas assez réalisé, à notre avis. Il est cependant, nous semble-t-il, plus utile encore et plus efficace que la présentation collective du sacerdoce — nécessaire certes — à des groupes de jeunes.

En somme, il y a *présomption de vocation*, quand l'ensemble des éléments objectifs sont rencontrés. Ce qui entraîne une attitude de bienveillance, d'encouragement et comme de paisible certitude, de la part des parents, des prêtres, des membres de la communauté paroissiale ; et non une attitude de doute ou de probation [20].

[18] Sur l'actualité et la culture des vocations tardives, quelques pages suggestives de M. le chanoine Gaillot : *Qu'est-ce qu'une « vocation tardive » ?* Au Séminaire de St-Jean, par Changis-sur-Marne (S.-et-M.), 0,30 NF.

[19] Le P. H.-M. Féret, O. P., a continué à exprimer un point de vue contraire (*Vocations*, dans *La Vie Spirituelle*, janv. 1959) dans un article qui a fait quelque bruit... par les réactions qu'il a soulevées. Le Père Lavaud, O. P. lui a répondu dans *A propos de « Vocations »*, dans *Vocations sacerdotales et religieuses*, avril 1959.

[20] Pour se guider dans ce travail délicat du discernement des vocations, on utilisera avec profit : 1° *Critères d'une vocation* (Notes pastorales), livret de 13 p., très facile à consulter, émanant du diocèse de Lille et en vente au Centre national des Vocations, 19, rue de Varenne, Paris - VIIe ; 2° *Conseils pratiques pour l'entrée au Petit Séminaire*, quatre feuilles extrêmement claires, par J. Wicquart, du diocèse d'Arras, en vente au même centre ; 3° *La Vocation sacerdotale, sa nature*, livret de 8 pages, profond et pratique tout à la fois, par G. Mignot, au Grand Séminaire de Bourges. Dans ce dernier, par exemple, on lit à la conclusion : « La question à se poser à propos de vos garçons n'est pas : « A-t-il la Vocation ? » mais : « A-t-il ce qu'il faut pour entrer au Petit ou au Grand Séminaire ? », c'est-à-dire : « A-t-il les aptitudes et l'intention droite qui correspondent à son âge, qui permettent d'espérer qu'il pourra devenir prêtre ? » Si oui, la sagesse surnaturelle commande qu'il se prépare au sacerdoce. »

3. — Il convient d'être en *attente patiente et encourageante*, dans les cas où les crises de vocation paraissent dues à des causes subjectives plus qu'à la perception d'éléments objectifs nouveaux, notamment au moment de l'adolescence. Dans la tempête, le sujet est tenté de trancher trop rapidement ; il faut l'aider à éviter une décision prématurée, non fondée, quitte même à mettre entre parenthèses pour un temps la question de l'avenir et à s'attacher surtout à la formation de sa personnalité chrétienne. Si le sacerdoce n'est plus momentanément « l'idée » de l'adolescent, c'est sans doute encore « l'idée » de Dieu et c'est celle-là qui prime.

Dans son discours aux petits séminaristes, en septembre 1957, Pie XII a noté les « vicissitudes » de leur vie intérieure, en des termes assez larges pour englober aussi les vicissitudes de la vocation :

« La vie intérieure est une flamme irrégulière, parfois dévorante, parfois languissante, sur laquelle influent non seulement les vents du dehors, mais aussi les troubles et les tempêtes de l'âme, l'inexpérience ou les simples appréhensions et maladresses du sujet. » (*Doc. Cath.*, 29-9-1957, col. 1262).

De son côté, S. Exc. Mgr de Bazelaire disait très directement de la vocation :

« Une vocation n'est vraiment acquise qu'au moment de l'ordination sacerdotale. Jusque-là, elle est soumise au flux et reflux des épreuves, crises et tentations. Le prêtre éducateur doit la suivre à travers ses méandres avec patience et lucidité. » (*Doc. Cath.*, 21-7-1957, col. 912).

Tout ce qui précède, concernant la notion de vocation et les conséquences pastorales, souligne assez qu'on ne peut vraiment comprendre et aider les vocations que dans une perspective *théocentrique*. Or, inconsciemment la plupart du temps, les sujets, et parfois les éducateurs eux-mêmes, demeurent dans une attitude anthropocentrique.

Ce que le *Rapport doctrinal* de l'épiscopat français (Assemblée plénière du 30 avril 1957) souligne à propos d'une diminution du « sens de Dieu » au profit du « sens de l'homme » mal compris (p. 18-19) trouve ici une application particulièrement importante.

II. — *LA NECESSITE DE CULTIVER LES VOCATIONS*

La notion de vocation nous a retenus assez longuement, en raison de son importance. Nous pourrons désormais être plus brefs pour la suite de nos réflexions.

Cette nécessité de « cultiver » la vocation sacerdotale découle encore, d'ailleurs, de la saine conception qu'on doit en avoir.

Il faut, en effet, éviter de considérer la vocation comme du donné une fois pour toutes, du statique, de l'inchangeable : « vocation-chose » a-t-on dit [21] ; mais au contraire la voir comme une réalité vivante, donnée seulement en germe au début, passant par diverses « crises » de croissance ou de tentation, se nourrissant de prière, d'effort, de docilité à l'Esprit-Saint, d'échanges avec les milieux avec lesquels elle entre en contact, etc... Et tout naturellement, cette montée ne se fait pas sans le secours des « intermédiaires » voulus par la Providence aussi bien pour faire croître la vocation que pour l'éveiller.

Sur ce sujet, pour les intermédiaires que nous sommes, nous les prêtres, nous voudrions simplement rappeler trois points : les principaux aspects de cette croissance de la vocation, l'esprit dans lequel il convient d'aider le sujet au cours de sa montée et quelles sont les institutions les plus favorables.

1. — La croissance et la lente maturation d'une vocation est un fait patent et admis facilement en ce qui concerne l'idonéité. Toutes les aptitudes physiques, intellectuelles, morales et spirituelles, ont besoin d'être développées, au fur et à mesure de l'évolution psychologique.

Pour l'intention droite, on y pense généralement moins et on la voudrait parfaite dès le départ. Et pourtant elle aussi suit la progression de l'âge, de l'état psychologique et de la montée spirituelle :

« Il est normal que le Sacerdoce apparaisse d'abord à l'enfant sous son aspect extérieur et sensible, et donc que son désir d'être prêtre ne soit pas, à l'origine, parfaitement pur d'alliage. Au cours des années de préparation il devra passer d'une conception enfantine à une conception adulte et purifiée. »

Ainsi s'exprime M. le chanoine Mignot, supérieur du grand séminaire de Bourges, dans les quelques notes déjà signalées sur la nature de la vocation. Nous ajouterons seulement que les éducateurs, loin de supposer acquise cette intention droite une fois pour toutes, ont à travailler à sa purification.

L'attrait lui-même, quand il existe au point de départ, doit subir aussi une purification en cours de route. On peut même dire qu'absent à l'origine, il doit se trouver nécessairement à l'arrivée, sous une forme propre à l'état adulte, c'est-à-dire sous la forme d'une « inclination raisonnée » (M. le chan. Mignot) ou d'un « acquiescement donné volontiers » (Mgr Weber) ou encore d'une correspondance perçue entre ce que l'on est et l'état sacerdotal. Il convient, en effet, qu'à la veille des ordres majeurs, une réponse positive puisse être donnée avec une certitude morale suffisante aux deux questions rendues classiques par le cardinal Verdier : « Fera-t-il du bien ? » et « Sera-t-il heureux ? » [22]

2. — Pour favoriser cette croissance de la vocation, les éducateurs ont à faire preuve de tant de

[21] C'est une des raisons pour lesquelles l'opinion, même chez les chrétiens, ne comprend pas qu'un jeune homme quitte le séminaire. On dit, ou on sous-entend : « Il avait la vocation, il s'en va, donc c'est un lâche, un « défroqué », etc. » Alors qu'on devrait dire : « Il possédait des indices de vocation ; à l'étude, il se rend compte ou on se rend compte autour de lui qu'il n'a vraiment pas ce qu'il faut, c'est donc normal qu'il change d'orientation. » Sans doute il existe des cas où la sortie est due au manque de générosité du sujet ; mais qui le sait ? Et qui a le droit de juger ? La compréhension et l'accueil de la communauté des chrétiens sont des atouts importants pour le séminariste qui « quitte ».

[22] Finalement, c'est la rencontre d'un tel acquiescement subjectif avec les signes objectifs, couronnés par l'appel de l'évêque, qui constitue la vocation arrivée à maturité. Nous retrouvons ici les vues synthétiques du R. P. Gay, dans *Vocation et discernement des esprits* ; voir ch. IV, « Grâce interne et aptitudes », spécialement « Harmonie et interdépendance des deux éléments », p. 227.

qualités qu'aucun ne pourrait accepter de jouer un tel rôle s'il ne savait n'être qu'instrument du Seigneur.

Il y faut un *dévouement* inlassable, capable d'accueillir, d'écouter, de comprendre, mais aussi d'intervenir, d'être ferme et exigeant. Ce qui ne va pas sans un grand *désintéressement* et une grande *souplesse surnaturelle,* que seules la prière et une humilité sincère peuvent permettre d'acquérir.

Notre intention n'est pas de traiter ici des qualités d'âme propres aux éveilleurs et aux éducateurs de vocations. Qu'on nous permette cependant d'attirer l'attention sur deux attitudes qui nous paraissent particulièrement nécessaires actuellement, à une époque où on serait tenté de réduire la part d' « ineffable » cachée en chaque personne, comme la part de « mystère » que Dieu laisse planer sur elle, pour la traiter trop rationnellement, pour ne pas dire trop scientifiquement [23].

Il faut d'abord se mettre soi-même, et aider les autres à s'y placer, dans une attitude d'accueil à la volonté de Dieu, telle qu'elle apparaît *dans le présent.* La tentation est ou de prévoir trop — et de « prophétiser » en tranchant avec une précipitation trop humaine l'avenir d'un jeune — ou de ne prévoir pas assez, et donc de ne pas chercher les germes possibles de l'avenir dans le présent et de ne pas les cultiver. La solution est dans l'attention perpétuelle aux signes providentiels du moment.

M. l'abbé Izard a développé ce thème : « Impossible de préconnaître le plan de Dieu sur nous » en des termes que nous nous plaisons à citer :

« Appelés par Dieu, il nous est cependant impossible de savoir si nous sommes prédestinés au sacerdoce. Si l'homme ne peut avoir certitude de son état de grâce, il ne peut davantage l'avoir d'une élection divine le prédestinant à l'état sacerdotal, en dehors d'une révélation extraordinaire. Ce que nous connaissons de la volonté divine est seulement son signe extérieur, et cette remarque est ici essentielle.

La créature n'a, en effet, à s'occuper de la volonté divine que dans la mesure où elle lui est signifiée. De plus, le signe de cette volonté immédiate du Seigneur ne nous dévoile pas toujours le but final de Dieu. Lorsque Yahvé demandait le sacrifice d'Isaac, ce n'est point ce sacrifice qu'il voulait. Il peut arriver que, sur des signes que nous estimons valables, nous orientions un enfant vers un petit séminaire, que ce soit là la volonté de Dieu, sans pour cela que cet enfant soit destiné au sacerdoce.

Tout signe enfin nous parvient par des moyens défectibles ; il est inutile et vain de vouloir connaître par eux son avenir. Ils valent pour l'instant présent. Dans le cas de la vocation, ils nous indiquent non pas que nous sommes prédestinés au sacerdoce, mais que nous *pouvons* et *devons* tendre vers ce ministère, que nous pouvons envisager son office et nous y préparer au mieux. Cela suffit à donner l'assurance morale que nous ne nous égarons pas.

Autrement dit, tant que le dernier signe n'est pas fourni (l'appel épiscopal), les signes antérieurs de l'intention et des aptitudes sont relatifs. Seul le prêtre légitimement appelé par son évêque, possédant au moment de son ordination aptitudes et intention droite, peut penser, *post factum,* qu'il est bien appelé par Dieu au sacerdoce » [24].

Une seconde attitude d'âme nous semble spécialement précieuse : le *calme.* Non pas un calme factice et superficiel, non pas une maîtrise de soi purement humaine et une sérénité insensible ; mais un calme profond, fondé sur la confiance en l'action divine dans le monde et dans les âmes. Si déjà les adultes, dans ce siècle agité, ont besoin de trouver chez les prêtres des âmes solides, profondément ancrées dans la paix de Dieu, combien à plus forte raison les jeunes — dont les candidats au sacerdoce — souvent dispersés, inquiets, changeants, doivent-ils s'appuyer sur des prêtres pacifiés et pacifiants !

Ce que dit le P. Laplace, S. J. [25] de tout directeur de conscience, nous paraît convenir à tout éducateur de vocation :

« Je n'augure rien de bon de ces hommes toujours angoissés du poids de leurs responsabilités et qui le font porter aux autres. Cette sollicitude tragique, bien qu'ayant les apparences d'une bonne inspiration, a besoin d'être purifiée. Elle se donne trop d'importance, ignorant par quelles voies mystérieuses Dieu peut faire passer un être qui se refuse à suivre les nôtres... Dieu ne se hâte pas. C'est le démon, pourrait-on dire, qui est toujours pressé, car le temps lui est compté. Combien de directeurs l'imitent et, comme le dit saint Jean de la Croix, compromettent l'action divine par leur hâte indiscrète. Ils ne savent pas attendre ; ils veulent palper de suite les résultats. Une telle conduite est un grand manque de foi. »

3. — Y a-t-il des institutions indispensables à cette culture progressive de la vocation ?

Nous ne voulons pas parler ici de la famille, première et fondamentale cellule de toute éducation, dont l'influence est, la plupart du temps, irremplaçable ; ni de la paroisse, ni des organisations de jeunes, qui jouent un rôle si important. Nous parlerons plus loin de ces institutions de base. Nous voulons désigner les « écoles » proprement dites, préparatoires au sacerdoce.

Pour les Grands séminaires, noviciats et scolasticats, la cause est entendue : personne ne conteste leur nécessité.

Mais pour les Petits séminaires, en va-t-il de même ? Ou en a-t-il toujours été de même dans ces trente dernières années ?

Les préventions de certains sont en train de tomber, sous la double influence d'une réflexion sur les principes et d'une constatation de fait. Les principes ont été rappelés maintes et maintes fois par les chefs de l'Eglise [26] et Pie XII, recevant le

[23] Nous n'en voulons pas, cela va de soi, à l'apport précieux de la médecine et de la psychologie pour l'étude des vocations ; dans certains cas même, le recours à un spécialiste est fort utile (cf. entre autres, *Les critères de la vocation ; point de vue psychologique,* par le P. Beirnaert, S. J., dans *Le rôle du prêtre dans l'éveil des vocations,* p. 49). Nous pensons seulement : 1° que les données expérimentales doivent demeurer au service de vues doctrinales et spirituelles. (Un spécialiste comme le Dr Nodet le demande, cf. *Troubles nerveux et vocation,* dans *Suppl. de la Vie Spirituelle* 40 (1957), p. 22) ; 2° que serait dangereux *l'état d'esprit* d'un éducateur qui accorderait une importance trop grande et trop exclusive à l'intervention de la science médicale dans ce domaine.

[24] *Qu'est-ce que la vocation ?* dans *L'Union,* juin 1959, p. 30-31.

[25] *La Formation du directeur spirituel,* dans *Christus,* janvier 1960, p. 60.

[26] Qui voudrait rapidement se remettre en mémoire les principaux textes, pourrait lire la petite brochure de M. l'abbé Berthet, préfacée par Mgr Duperray : *Pourquoi des Petits Séminaires ?* à la Bonne Presse.

Mouvement Jeunes Séminaristes en septembre 1957, a, une fois de plus, nettement marqué toute l'importance qu'il accordait aux petits séminaires [27]. Quant aux faits, ils ont été traduits en chiffres dans les statistiques établies en 1956 pour la France, en vue de l'assemblée plénière de l'épiscopat d'avril 1957. Qu'il suffise de rappeler ceci : 74,3 % des grands séminaristes de France venaient, cette année-là, des Petits séminaires, et si aux Petits séminaires on ajoute les collèges libres, on arrivait à 92 %.

Nous ne pensons pas qu'il faille insister, pour nos lecteurs, sur le bien fondé des Petits séminaires. Si, dans la ligne de ces réflexions sur la pastorale de vocations, nous abordons la question, c'est pour faire trois remarques à leur sujet. : *a*) Le Petit séminaire, milieu le plus favorable à la culture de la vocation et préconisé comme tel par l'Eglise, n'est pas pour autant moyen infaillible de réussite : il n'y a pas de moyen infaillible en éducation ! Il est simplement celui qui offre le plus de garanties [28]. — *b*) Il s'ensuit que des éducateurs, parents, instituteurs, prêtres, etc... qui ayant repéré chez des enfants des « indices » de vocation, écarteraient délibérément le Petit séminaire, lui préférant d'autres écoles ou leur propre influence, encourraient une singulière responsabilité. Que des vocations naissent dans d'autres écoles ou d'autres milieux, au cours de la jeunesse ou de même à l'âge adulte, il faut s'en réjouir ! Mais de là à ne croire qu'aux vocations tardives et à négliger les Petits séminaires pour les vocations d'enfants, il y a un abîme qu'il y aurait faute à franchir. Parce que le Petit séminaire n'apparaît pas comme un moyen absolument *indispensable* pour préparer au sacerdoce, il n'en faut pas moins tenir qu'il demeure le chemin *normal*. Or c'est selon ce qui est normal — selon les normes — qu'on doit prendre ses décisions. — *c*) Par suite d'une notion inexacte de la vocation (cf. ce que nous avons rappelé plus haut), on attend souvent trop du Petit séminaire, c'est-à-dire qu'inconsciemment tout au moins, on voudrait qu'il dirige vers le Grand séminaire la grande majorité des élèves qui lui sont confiés. Si le rôle du Petit séminaire est de « cultiver » et de « délivrer » les vocations, dans l'esprit que nous avons dit, il y aura toujours et inévitablement une bonne proportion des élèves qui s'orienteront ailleurs qu'au Grand séminaire ; et il nous paraît qu'au sujet de ces derniers il faudrait une bonne fois exorciser l'expression péjorative de « déchets » : c'est encore trop qu'elle soit commode pour les statistiques. C'est d'ailleurs ce discernement, ce tri progressif, qui rend si délicate la tâche des éducateurs dans les Petits séminaires.

Il serait, en tout cas, très curieux de voir persister chez certains une méfiance à l'égard du principe même des Petits séminaires, au moment où on s'aperçoit que pour les vocations religieuses féminines les « juvénats » sont utiles [29] ; au moment où l'ont crée de plus en plus d'écoles « spécialisées » ; au moment ou, d'une façon plus générale encore, l'influence du milieu est de plus en plus prise au sérieux, parce qu'elle favorise ou rend difficile la vie chrétienne, surtout pour les jeunes.

III. — *L'INDISPENSABLE COLLABORATION DE TOUS*

Si grande que soit l'utilité des Petits séminaires, on ne saurait oublier qu'ils ne détiennent pas à eux seuls la solution du problème des vocations sacerdotales. Pour faire image, nous dirions volontiers que cette solution dépend pour plus de 50 % de ce qui se passe en dehors des séminaires.

Ce disant, nous ne pensons pas seulement à tout ce « climat » déchristianisé qui pèse si lourdement sur les âmes des appelés et qu'on ne pourra améliorer que très lentement ; mais aussi et d'abord à l' « ambiance » chez les catholiques eux-mêmes, laquelle nous pouvons et devons plus rapidement changer.

S. Exc. Mgr de Bazelaire a bien distingué entre les causes « objectives » de la crise et les causes « subjectives » [30]. Aussi pouvait-il conclure :

[27] Cf. *Doc. Cath.*, 29 sept. 1957, col. 1259-1263.

[28] L'enseignement libre, l'institution seule vraiment satisfaisante pour l'éducation chrétienne, n'est pas non plus un moyen infaillible ; il est cependant aussi celui qui offre le plus de garanties.

[29] « N'y a-t-il pas longtemps que l'Eglise s'est prononcée sur la valeur des Petits séminaires comme pépinières de vocations sacerdotales (c. 1354) ? La formule a été adoptée par beaucoup d'Ordres et de congrégations d'hommes. Pourquoi ne pourrait-elle l'être utilement pour les vocations religieuses féminines ? Les expériences faites et le sens toujours plus averti que les supérieures ont de leurs responsabilités permettront d'éviter les écueils de l'entreprise et conduiront à bon port des jeunes filles qui, sans cela, n'auraient pas pris conscience de l'appel de Notre-Seigneur et n'auraient pas été préparées à y répondre. » (E. Bergh, S. J., *Juvénats et Ecoles apostoliques*, dans le *Rôle du prêtre dans l'éveil des vocations*, p. 123).

[30] Voici le passage du rapport :

« 1° Il y a des causes objectives qui proviennent d'un état de fait, de circonstances extérieures qu'il ne dépend pas de chacun de nous de modifier dans l'immédiat et qui ne pourront être écartées ou surmontées qu'à la suite d'une longue et persévérante action d'évangélisation dans le pays tout entier :

Climat social déchristianisé et déchristianisant qui étouffe les vocations ;

Facteurs politiques divers, qui s'atténuent sans doute aujourd'hui, mais dont les effets continuent à se faire sentir (laïcisme de combat d'autrefois, anticléricalisme encore latent) ;

Influence laïcisante de l'école publique, même quand la neutralité y est parfaitement observée ;

Evolution économique et sociologique défavorable aux vocations (diminution des familles nombreuses et profondément chrétiennes, baisse de la population rurale, situation amoindrie du clergé au point de vue matériel, etc...).

2° Mais il est d'autres causes à la raréfaction des vocations qui sont subjectives celles-là, qui relèvent en partie de nous et dont tous, prêtres du ministère, de l'enseignement ou des œuvres, pères et mères de famille, militants d'Action Catholique et simples fidèles, nous portons plus ou moins la responsabilité.

Si la vocation sacerdotale et la vocation religieuse ne sont plus suffisamment en honneur dans nos paroisses, si elles ne sont pas désirées dans trop de familles restées encore pratiquantes, si elles s'étiolent et meurent trop souvent en cours de route, la faute n'en est pas due uniquement aux circonstances extérieures et au milieu délétère ambiant ; et nous avons peut-être les uns et les autres un sérieux examen de conscience à faire à ce propos. Avons-nous vraiment fait tout ce qui dépendait de nous dans notre paroisse, dans

« Il y a donc toute une action à mener sur l'opinion, sur le clergé lui-même, sur les parents, les enfants, dans les séminaires et dans les mouvements d'Action Catholique, pour « revaloriser » la vocation, une action qui aille de pair avec l'effort général d'évangélisation et qui s'insère dans une pastorale d'ensemble » (*loc. cit.*, col. 909).

Le 11e vœu de l'Assemblée de l'épiscopat français traçait la même ligne de conduite :

« Le problème des vocations doit être inséré dans une pastorale d'ensemble, afin que les paroisses, les secteurs pastoraux et les mouvements d'Action Catholique s'en considèrent solidairement responsables » (*loc. cit.*, col. 910).

1. — Cette insertion de la pastorale des vocations dans la pastorale d'ensemble aura donc, parmi ses premiers *objectifs*, l'*information de l'opinion catholique*, afin de faire estimer davantage le sacerdoce et de répandre la vraie notion de la vocation.

Que ce soit une tâche urgente et nécessaire, bien des faits le prouvent. Nous en détachons quelques-uns :

— Critique à l'égard des prêtres. C'est parfois juste, mais toujours inopportun vis-à-vis des enfants et des jeunes.

— Critique non seulement des méthodes d'éducation dans les séminaires, — on les ignore souvent, — mais du principe même des séminaires, ce qui est plus grave.

— Sentiment qu'on doit, avant tout, éprouver une vocation ; d'où tendance à mettre le sujet dans un milieu où il aura à réagir pour tenir et où Dieu, en somme, devra par des secours quasi miraculeux le garder pour son service si vraiment il le veut.

— Comparaison entre le sacerdoce et le laïcat militant mal présentée et laissant trop facilement l'impression aux auditeurs, ou aux lecteurs, que les deux états sont à peu près, et en eux-mêmes, équivalents [31].

— Manque de soutien, d'encouragement et de fermeté dans les moments où les séminaristes ont des difficultés, mais ne sont pas encore cependant en état de s'orienter sérieusement. Comme si aider quelqu'un à franchir un obstacle était contre son intérêt et sa vraie liberté ! A force de vouloir laisser aux jeunes la liberté de ne pas être prêtres, on finit par leur enlever celle de l'être...

— Attente que les enfants, pourtant repérés comme aptes, parlent d'eux-mêmes de la vocation...

2. — Dans l'ordre des *moyens* à employer et des *personnes* à mettre à l'œuvre, le principal nous paraît être que *tous*, prêtres et fidèles, dans *toutes les activités pastorales*, soient pénétrés de ce souci des vocations.

La tentation permanente — inconsciente souvent — est de s'en remettre à des « spécialistes », soit directeur de l'Œuvre des Vocations soit éducateurs dans les séminaires.

Une direction de l'Œuvre des Vocations a surtout pour mission, par l'organisation et l'information, d'aider tous les responsables à remplir leur rôle à leur place, tout comme les directions diocésaines des Œuvres et les aumôneries de mouvements [32].

Pour mieux marquer le sens de l'effort, certains diocèses ne parlent plus de l'Œuvre des Vocations, mais ont adopté un vocable plus large : Centre Pastoral des Vocations. Afin qu'un tel centre remplisse sa mission, il faut évidemment qu'un prêtre au moins s'y consacre exclusivement, selon le 10e vœu de l'Assemblée plénière de l'épiscopat français [33]. Heureux les diocèses qui, malgré la raréfaction du clergé, ont pu déjà réaliser ce vœu !

Ainsi conçu, l'organisme diocésain, chargé des vocations, plus encore que de préparer lui-même des *Journées de vocations*, des *Retraites d'enfants*, etc... — toutes choses très utiles et à continuer, cela va de soi, — aura à faire passer la lumière et la flamme dans tous les *moyens habituels d'évangélisation*. Enumérons quelques-uns des aspects de sa tâche, telle qu'elle nous apparaît :

— En liaison permanente avec les prêtres, il s'efforce par des contacts fréquents, individuels ou collectifs, au besoin par des sessions d'étude, de les maintenir en haleine, leur rappelant sans cesse leur rôle *privilégié* et *irremplaçable* dans l'éveil et le soutien des vocations [34].

— Il fait bénéficier l'enseignement religieux de ses remarques et orientations. L'enseignement du catéchisme en particulier est un grand moyen de faire mieux connaître et aimer le sacerdoce, comme de disposer les âmes à répondre favorablement à un appel d'En-Haut [35].

notre foyer, dans l'œuvre où nous militons, pour susciter les vocations et pour les soutenir ? » (*Doct. Cath.*, 21-7-1957, col. 908-909).

[31] Cf. L. Lochet, *Une plus grande estime de la vocation sacerdotale et religieuse*, dans *Messager du Cœur de Jésus*, avril 1956.

Cette mauvaise compréhension des choses est parfois le fait de certains sujets qui, au moment des crises de vocation, tranchent trop vite en se rassurant un peu trop facilement par le bien qu'ils feront dans le monde, mariés et engagés. S. Exc. Mgr Garrone a parlé à leur sujet de « Vocations de substitution ».

C'est également vrai pour des parents, des militants, parfois même des prêtres, du moins dans leur comportement pratique. S. Exc. Mgr Ancel dit à ce propos : « Que l'on ne dise pas que cette préoccupation (du recrutement sacerdotal) doit être réservée à des spécialistes et qu'elle ne concerne pas les prêtres du ministère. J'ai entendu, à ce sujet, des réflexions assez déconcertantes comme si le souci de découvrir et de former des militants laïcs pouvait suffire. Certes on ne saurait trop faire dans ce sens : mais il n'y a pas de commune mesure. Le souci de découvrir et de former, même avant leur entrée au séminaire ou au noviciat ceux que le Seigneur appelle à devenir prêtres, religieux ou religieuses, doit dépasser de beaucoup l'autre préoccupation. Il y a une hiérarchie dans les valeurs. »

[32] Cf. *Directoire pastoral en matière sociale*, n° 254.

[33] « Il est désirable que le prêtre chargé, dans un diocèse, de l'Œuvre des Vocations, soit libéré d'autres fonctions, afin de consacrer à cette Œuvre son temps, sa réflexion et son activité. » (*Doc. Cath.*, 27-7-1957, col. 910).

[34] Cf. Henri Berthet, *Prêtre, prépare ta relève*, un livre de 140 p., 1958, aux éditions Fleurus. Voir compte rendu, dans l'*Ami*, 7 mai 1959, p. 304.

On ne saurait trop souligner l'influence des prêtres du ministère sur leurs séminaristes pendant l'année scolaire (visites ou correspondances) et pendant les vacances (contacts fréquents, services demandés, etc... et que le presbytère soit comme naturellement la seconde maison du séminariste). La plupart des prêtres se souviennent avec reconnaissance de tout ce qu'ils doivent à leur curé, à leur vicaire, à leur aumônier.

[35] Cf. *Jalons pour une catéchèse de la Vocation*, dans *Vocations Sacerdotales et Religieuses*, octobre 1953, p. 17-31, par Jean Honoré, directeur du Centre National de l'Enseignement Religieux ; article très suggestif.

— Il demeure en contact avec l'Enseignement libre, pépinière de vocations là où il est prospère ; il peut lui apporter beaucoup de suggestions et recevoir de lui précisions et conseils utiles.

— Au courant des efforts des mouvements d'Action Catholique dans ce sens (cf. par exemple la campagne d'année des Mouvements d'A. C. générale en 1958-59), il les aide à ne pas perdre la question de vue et leur demande d'avoir toujours cette perspective présente dans leurs diverses activités [36].

— Dans ces temps d'intense activité missionnaire que sont les « Missions », paroissiales ou régionales, il a à cœur que l'évangélisation sur le sacerdoce et la vocation trouve sa place.

— D'une manière générale, il est prêt à entrer en rapport avec tout groupement de fidèles, pour éclairer les adultes, spécialement les pères et mères de famille, sur leurs devoirs dans ce domaine [37].

C'est à un éveil plus lucide et plus conscient de tous les membres de l'Eglise que doivent tendre tous les efforts [38]. Joint à une prière intense, un tel travail ne peut que porter du fruit.

* *

Par manière d'épilogue, qu'on nous permette d'exprimer un souhait.

Ce problème des vocations revêt une telle importance et une telle urgence qu'il serait utile de fournir à tous ceux qui ont mission de travailler à le résoudre — et ils sont nombreux ! — un recueil de textes courts et nets (principes, orientations, conseils, documentation, etc...), en somme un *directoire.*

En France, nous avons déjà un *Directoire pour la pastorale des sacrements,* un *Directoire pastoral en matière sociale* — moins entré dans les mœurs que les autres, semble-t-il — et un *Directoire pour la pastorale de la Messe.* Pourquoi n'aurions-nous pas un *Directoire pour la pastorale des Vocations ?*

E. VAUTHIER.

---

[36] Au plan national, la liaison est établie entre le Centre National des Vocations et les Secrétariats des mouvements d'A. C. Cette liaison ne peut qu'être fructueuse de part et d'autre ; elle permettra à chaque mouvement de maintenir la perspective des vocations dans chacune de ses campagnes d'année : à propos de tous les problèmes le rôle du prêtre et la place des âmes consacrées peuvent et doivent apparaître à côté de la mission du laïcat chrétien.

[37] Cf. Henri Berthet, *Foyers chrétiens et relève sacerdotale,* 150 p. Bonne Presse, Voir compte rendu dans l'*Ami,* 7 mai 1959, p. 304.

[38] « C'est à une prise de conscience plus nette et plus aiguë de leurs responsabilités en ce qui concerne les vocations que les évêques de France appellent tous les prêtres et fidèles. Le temps est révolu où le recrutement sacerdotal était simplement l'affaire de l'évêque et de quelques prêtres qui voulaient bien s'y intéresser, et où il suffisait aux autres de participer à l'œuvre par quelques subsides financiers. Le problème des vocations se pose chez nous d'une façon urgente. Il doit faire l'objet de nos préoccupations à tous. » (S. Exc. Mgr de Bazelaire, *op. cit., Doc. Cath.,* 21-7-1957).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

A PROPOS DE NUDISME

Q. — Je voudrais savoir, pour plusieurs pénitents, si l'Eglise condamne le nudisme intégral dans certains centres... Je n'ai pas trouvé une réponse satisfaisante.

Le nudisme est déconseillé par l'Eglise comme provoquant, et portant vers des désirs sexuels non permis hors mariage chrétien ou hors mariage dans toute autre religion ayant caractère de mariage véritable.

Mais le nudisme comme il se pratique dans des centres collectifs, où homme, femme et enfants sont totalement nus, sans aucun désir déréglé comme on dit, et où les enfants reçoivent une éducation sexuelle « parfaite » peut-on dire de cette vie qu'elle soit condamnée par l'Eglise et dans quelle mesure ? Peut-on permettre à des chrétiens de pratiquer le nudisme intégral, à condition d'exclure tout ce qui est en opposition avec la morale sexuelle chrétienne ?

R. — Il faudrait peut-être d'abord relire ce que l'*Ami du Clergé* a publié. Le 9 août 1956, p. 517-519, il eut un article intitulé : « *Réflexions morales sur le nudisme* », traitant de la question du nudisme et de la pudeur. Le 16 juillet 1959, p. 458-460, il traitait de « *pudeur et modestie dans le sport et la tenue* ». En relisant le début de l'article du 9 août 1956, on sera frappé de la similitude de consultation avec celle-ci. Et nous redirons : « Des décrets sur cette question du nudisme ne sont nullement nécessaires. » La chose se conçoit : les principes rappelés alors par l'*Ami* sont toujours valables ; mais leurs applications varient avec des circonstances de temps et de lieux. On peut lire dans l'*Initiation théologique,* III, p. 1029 :

« Je dirais volontiers : question de climat moral. Et je m'expliquerai volontiers ici encore sur un exemple : celui d'une fête sportive, gymnastique exactement, où quelque deux cents jeunes hommes simplement vêtus d'un court short se livraient à des démonstrations d'ensemble ou à des exercices individuels, magnifiquement coordonnés et d'une grande portée esthétique... Il était difficile d'imaginer spectacle plus artistique, plus élevant, plus assainissant en même temps que plus prenant, on dirait, passant outre au paradoxe apparent : plus spirituel et spiritualisant. De l'avis de tous ceux qui comprennent habituellement les choses spirituelles, on en emporta une impression de réconfort humain, de « santé » morale. Elle ne fut quelque peu gâtée que par le voisinage d'une pelouse où les spectateurs (il n'y avait que des hommes) beaucoup plus vêtus, certes, que les gymnastes, mais débraillés, étaient littéralement vautrés à terre : leur nudité partielle, très discrète matériellement parlant, donnait, par suite de laisser-aller, une impression pénible de très malsaine sensualité. »

Quelle teneur voudrait-on donc trouver, après cela, à des décrets ecclésiastiques ? Ils ne peuvent que rappeler — et ils le font — la pudeur, la modestie, les dangers de certaines tenues. Par ailleurs, est-il nécessaire de rappeler que n'est pas automatiquement permis tout ce qui n'est pas expressément réprouvé par des décrets ecclésiastiques. L'*Ami* du 16 juillet 1959 en citait quelques-uns. Mais on re-

marquera que cet article répondait à la consultation émanant d'un confrère qui, ayant vécu longtemps en pays de mission, disait-il, était scandalisé des tenues de bain, même d'élèves chrétiens, et ajoutait : « Je connais bien des païens d'Extrême-Orient qui, à de tels spectacles, seraient scandalisés. » Or, d'autres missionnaires ont vécu dans des pays où les indigènes étaient habituellement dans le plus simple apparat, et ils craignaient de leur suggérer de mauvaises pensées en préconisant un vêtement, si sommaire soit-il !

Rappelons un texte de Pie XII : son allocution aux membres de l'Union latine de la haute couture, le 8 novembre 1957 :

« En faisant usage du vêtement, l'homme obéit sans nul doute aux *trois exigences connues :* celle de l'*hygiène,* de la *pudeur* et de la *bonne présentation.* Telles sont les *trois nécessités si profondément enracinées dans la nature,* qu'on ne peut les méconnaître ni les contrecarrer sans provoquer de la répulsion et causer des torts. *Aujourd'hui comme hier, elles conservent leur caractère de nécessité* ; elles se rencontrent dans presque chaque race ; on les observe sous toutes les formes de la vaste gamme qui concrétise historiquement et ethnographiquement le besoin naturel du vêtement. Il est important de noter l'étroite interdépendance entre les trois exigences en question, bien qu'elles proviennent de sources différentes : l'une du côté physique ; l'autre du côté spirituel ; la troisième, du complexe psychologico-esthétique.

...De l'interdépendance mentionnée plus haut, il découle que la raison, ou plutôt le prétexte hygiénique ne suffit pas pour justifier une déplorable licence, particulièrement en public. Ceci, en dehors des cas exceptionnels de nécessité prouvée, cas dans lesquels, d'ailleurs, toute âme bien née ne saura se soustraire à un sentiment pénible de trouble spontané, qui se trahit à l'extérieur par une rougeur naturelle...

Tout aussi manifeste, quant à l'exigence et au but du vêtement, est *l'exigence naturelle de la pudeur, entendue,* soit dans le sens le plus large qui comprend également la considération due à la sensibilité d'autrui à l'égard d'objets qui répugnent à sa vue, soit surtout comme *protection de l'honnêteté morale* et *défense contre la sensualité désordonnée.* L'opinion singulière qui attribue à la relativité de telle ou telle éducation le sentiment, de la pudeur, qui, bien plus, le considère comme une sorte de déformation mentale de l'innocente réalité, un faux produit de la civilisation et même un stimulant à la malhonnêteté et une source d'hypocrisie, n'est appuyée sur aucune raison sérieuse. Au contraire, *elle est explicitement condamnée par la répugnance* qu'ont éprouvée ceux qui parfois osèrent l'adopter comme système de vie, confirmant ainsi la rectitude du sentiment commun, manifesté dans les coutumes universelles... Comprise dans son sens strictement moral et quelle que soit son origine, la pudeur est fondée sur la tendance innée et plus ou moins consciente de chacun à défendre contre la convoitise aveugle d'autrui un bien physique propre, afin de le réserver, suivant un choix prudent de circonstances, aux sages buts assignés par le Créateur et placés par lui-même sous l'égide de la chasteté et de la pudeur... Il est donc juste que la pudeur, sorte de dépositaire de biens si précieux, revendique pour soi une autorité qui prévale sur toute autre tendance ou caprice et préside à la détermination des modes vestimentaires » (*Doc. cath.,* n° 1265, 24 nov. 1957, col. 1486-87).

On le voit : le nudisme n'est pas mauvais en soi, « intrinsèquement »... Adam et Eve étaient nus au Paradis terrestre... tout au moins jusqu'à la chute. Car ensuite, ils s'aperçurent bien qu'ils étaient nus, et ils se tissèrent des vêtements. Si l'on veut, deux choses sont à considérer : le point de vue personnel, et le point de vue d'autrui, outre la question de « contexte » dont on a déjà parlé.

Quant au premier de ces points de vue, il est possible que dans certaines régions le nudisme se pratique... sans trop de dégâts... On pense ici, par exemple, à cette pratique du bain finnois : on jette de l'eau sur des pierres préalablement chauffées à bloc ; cela dégage une forte vapeur, et tout le monde, sans distinction de sexes, « prend son bain ». On prétend que cette pratique remonte au XIIe siècle... Mais on peut légitimement se demander si ceux qui fréquentent pareil établissement dans telle grande ville française, le font dans un but tout à fait... désintéressé. On peut se demander s'il n'y a « aucun désir déréglé ».

On peut se demander surtout en quoi consiste cette éducation sexuelle « parfaite » que reçoivent les enfants dans ces centres collectifs où est pratiqué le nu intégral. Comment donc n'a-t-on jamais encore pensé à pareille recette, étant donné sa simplicité, pour donner une éducation sexuelle « parfaite » aux enfants ?...

On ne voit pas très bien comment en France, actuellement, on peut permettre à des chrétiens de pratiquer le nudisme intégral. Certes, l'héliothérapie est excellente ; mais est-il nécessaire de la pratiquer en commun ? et est-ce un minimum de vêtement qui compromettrait le résultat de la cure ?

Et puis, même si, pour vous, est exclu « tout ce qui est en opposition avec la morale sexuelle chrétienne », est-il bien sûr que les autres en soient à votre niveau ? Pratiquez le nudisme dans votre jardin et à l'abri des regards si vous voulez. Mais on serait heureux de savoir s'il n'arrive jamais d' « accidents » dans les centres auxquels on fait ici allusion.

Qu'on nous entende bien : il ne s'agit pas ici de canoniser les ultimes précisions auxquelles certains moralistes anciens et d'autres moins anciens croyaient devoir descendre. Mais on pourra conclure avec un auteur dont l'*Ami* du 18 février dernier donnait une recension élogieuse (p. 111-112) :

« Le prétexte d'hygiène ne saurait justifier le nudisme. Pour l'homme pécheur, le nu n'est pas sans danger (cf. Gen., II, 25). Son étalage dans la mode, l'art, le sport, le cinéma, la danse, relève trop souvent de la séduction et constitue une *forme d'idolâtrie du corps.* C'est une profanation de l'être humain traité comme si le corps n'était pas plus que le corps, et *un mépris de la vraie beauté.* Mais il ne s'agit pas en revanche de tomber dans *la pruderie.* Une personne normale psychiquement saine, doit pouvoir acquérir, avant tout vis-à-vis de son propre corps, une certaine liberté naturelle. Rien à objecter contre la nudité du bain, y compris du bain de soleil, *si la bienséance est sauve.* Ceci présuppose la vigilance intérieure en même temps qu'une délicatesse attentive à l'égard du prochain. Mais quand à savoir ce qui est autorisé et bienséant en tel cas particulier, cela dépend pour beaucoup des circonstances et de mœurs concrètes du temps. » (B. Häring, *La loi du Christ,* 1959, t. III, p. 332).

M. HUFTIER.

QUE FAUT-IL POUR QU'UN CONCILE SOIT ŒCUMENIQUE ?

Q. — Quoique laïc, je m'intéresse aux enseignements dogmatiques ainsi qu'à la morale et aux prescriptions de l'Eglise dans les autres domaines.

Concernant le concile du Vatican, vous dites (1960, p. 6) que Pie IX aurait voulu un concile *vraiment* œcuménique. Est-ce qu'il peut y avoir différents degrés dans l'étendue du terme « œcuménique » ? Un concile est œcuménique ou ne l'est pas, suivant que les conditions générales requises sont ou non respectées, à savoir : 1° décidé par le pape ; 2° convocation de tous les évêques ; 3° présence du pape ou de ses légats.

Votre réflexion m'oblige à vous poser une question : pour que le concile soit vraiment œcuménique, la présence des évêques est-elle exigée ou suffit-il de leur convocation ? Suffit-il de la convocation des catholiques ou faut-il convoquer tous les évêques remontant jusqu'aux apôtres, hérétiques, schismatiques inclus ?...

J'estime aussi que la doctrine de l'infaillibilité mériterait d'être exposée aux fidèles *dans tous ses détails dogmatiques*, à l'occasion du prochain concile. Les laïcs ont soif de dogme, surtout lorsque certain événement, tel un nouveau concile, attire leur attention...

R. — Cette question d'un laïc désireux d'approfondir sa connaissance du dogme catholique méritait d'être publiée intégralement, pour l'édification de nos lecteurs. Elle appellerait, si l'on voulait entrer dans le détail des considérations qu'elle soulève, une longue réponse : on se contentera de présenter quelques idées directrices permettant de s'orienter vers des recherches ultérieures.

1. — Le désir attribué à Pie IX n'a rien qui doive étonner ; le mot « œcuménique » est pris ici dans son sens *grammatical :* le pape aurait voulu un concile vraiment « universel », où toutes les confessions chrétiennes auraient pu être représentées et faire connaître leur sentiment. Mais on ne dit pas sous quelle forme et à quel titre leur présence eût pu être admise et leur sentiment se manifester. Quelle que soit la décision qu'eût adoptée le Souverain Pontife, on peut être assuré que les conditions canoniques d'un concile vraiment œcuménique eussent été respectées.

2. — Notre consultant affirme à ce sujet qu'« un concile est œcuménique ou ne l'est pas, suivant que les conditions générales requises sont ou non respectées » ; et, en quelques mots, il précise ces conditions : « décidé par le pape, convocation de tous les évêques, présence du pape ou de ses légats ». Le Code est un peu plus complet et précis :

Can. 222, § 1 : Il ne peut y avoir de concile œcuménique qui ne soit pas convoqué par le Pontife romain.

§ 2 : Il appartient au Pontife romain de présider le concile œcuménique par lui-même ou par d'autres, d'établir et de déterminer les matières à traiter et l'ordre à suivre, de transférer le concile, de le suspendre, de le dissoudre et d'en confirmer les décrets.

Can. 223, § 1 : Sont appelés au concile et y ont voix *délibérative :*

1. Les cardinaux, même non évêques ;
2. Les patriarches, les primats, les archevêques, les évêques résidentiels, même non consacrés ;
3. Les abbés *nullius* et les prélats *nullius* ;
4. L'abbé primat, les abbés supérieurs des congrégations monastiques, les supérieurs généraux des Ordres « exempts » de prêtres, mais non ceux des autres Ordres, à moins que le décret de convocation ne statue autrement.

§ 2. Les évêques titulaires, convoqués au concile, obtiennent eux aussi voix délibérative, à moins que la convocation n'exprime expressément le contraire.

§ 3. Les théologiens et les canonistes qui peuvent être invités au concile n'y ont que voix *consultative*.

La can. 227 complète le § 2 du can. 222 :

Les décrets du concile n'ont force obligatoire définitive qu'après avoir été confirmés par le Pontife romain et promulgués sur son ordre.

3. — Telle est la législation *actuelle*. Il s'en faut que les conditions qui y sont exprimées aient été autrefois respectées. Les huit premiers conciles, tenus en Orient, ont été convoqués par les empereurs : « Non seulement les empereurs se sont attribué purement et simplement le droit de convoquer les conciles, mais ce droit leur a été reconnu par les contemporains, par les évêques, par les conciles, par les papes eux-mêmes » (J. Forget, *D.T.C.*, III, 648). Et cependant le même auteur admet que, si la convocation *matérielle* des conciles a été le fait des empereurs, la convocation *formelle* a toujours eu les papes pour auteurs (assistance personnelle ou par des légats ou approbation de l'assemblée). Toutefois, le 1er concile de Constantinople (381) fait exception ; il n'a été œcuménique ni du chef de sa convocation, ni du chef de sa célébration. L'œcuménicité ne lui a été conférée que plus tard, en Orient, par le concile de Chalcédoine ; en Occident, au VIe siècle, les papes Vigile, Pélage II et Grégoire le Grand acceptant l'autorité de ses décisions. Quant au IIe concile de Constantinople, réuni et tenu pour ainsi dire contre le pape Vigile, on comprend les hésitations, les variations même d'attitude de ce dernier, qui entendait, nonobstant la condamnation portée par le concile contre « les Trois Chapitres », maintenir l'autorité doctrinale du concile de Chalcédoine. L'acceptation finale de Vigile conféra postérieurement l'œcuménicité au concile.

Pour d'autres conciles (Ephèse, Chalcédoine, IIe de Nicée, IVe de Constantinople), aucun doute n'est possible : les documents historiques permettent d'affirmer qu'ils furent, si l'on peut dire, confirmés antérieurement, la décision ferme prise par le pape et transmise à l'assemblée conciliaire ayant été retenue par celle-ci comme règle obligatoire de ses conclusions.

4. — Pour les autres conciles tenus en Occident aucune discussion en ce qui concerne la convocation pontificale. Mais une autre considération pourrait retenir l'attention du consultant, au sujet de la *présence* des évêques : « Leur présence est-elle exigée ou suffit-il de leur convocation ? » :

« Un concile est œcuménique, écrit encore Forget, du chef de sa *convocation* quand tous les évêques du monde catholique ont été officiellement appelés. Pour qu'il le soit aussi du chef de sa *célébration*, il faut, tout d'abord et sans parler de la liberté et de la régularité des débats, que cet appel ait été entendu et qu'on s'y soit rendu de partout. Mais comme il est manifestement impossible que beaucoup d'évêques ne soient pas empêchés, il est clair que l'œcuménicité ne saurait être subordonnée à la participation effective de tous ou de presque tous. Il n'est même pas requis que le nombre des présents l'emporte sur celui des absents ; l'histoire de

plusieurs conciles incontestablement œcuméniques, celle, par exemple, du concile de Trente, est là pour le prouver. Quel nombre de présences sera donc nécessaire et suffira ? Ni la raison théologique, ni les textes du droit ne fournissent sur ce point une réponse catégorique et uniformément applicable. Voici du moins une indication générale : après la convocation universelle, il faudra, à la réunion, des évêques ou des prélats de divers pays en telle quantité et telle variété qu'on puisse, eu égard aux circonstances, dire avec vérité et moralement parlant, que l'ensemble constitue bien une représentation de l'Eglise entière. En cas de doute sérieux sur l'œcuménicité de tel ou tel concile, il appartient à l'Eglise elle-même de trancher péremptoirement cette question de fait dogmatique... (col. 642).

Ce fut le cas du I^er concile de Constantinople ; mais la question du nombre d'évêques présents s'est posée surtout pour le concile de Trente : « Dans les deux premières convocations (sous Paul III et Jules III), il n'y eut guère plus de soixante évêques, presque tous espagnols ou italiens... Où est le concile général qui ait été composé d'aussi peu de gens ? » Ainsi opiniait Jurieu, appelant dédaigneusement ce concile « le concile de l'Italie et des Italiens » (*Réflexions historiques*, placées en tête de son *Abrégé de l'histoire du concile de Trente*, Genève, 1682, p. 25). Sous Pie IV, le nombre des prélats présents s'éleva à plus de 200. Mais que sont 200 évêques pour représenter l'épiscopat catholique du monde entier ? En réalité,

le nombre ne fait rien à la chose, pas plus que la prédominance italienne. La majorité italienne est un fait naturel dont on ne peut rien conclure contre la légitimité du concile, puisqu'il n'existe pas de loi qui détermine le nombre et la nationalité des Pères... : « Il y avait à Ephèse deux cents évêques d'Orient contre deux ou trois d'Occident et, à Chalcédoine, six cents encore contre deux ou trois. Disait-on que les Grecs dominaient ? Ainsi, que les Italiens aient été à Trente en plus grand nombre, ils ne nous dominaient pas pour cela : nous avions tous la même foi... » (Bossuet, *Réponse à plusieurs lettres de Leibniz*, juin-octobre 1693 ; dans *D.T.C.*, xv, 1499, *Trente* (*concile de*).

Pour admettre ces conclusions, il faut évidemment admettre le principe catholique relatif à l'infaillibilité du corps des pasteurs unis au pape. Ce qui nous amène logiquement au dernier désir du consultant : « La doctrine de l'infaillibilité mériterait d'être exposée aux fidèles dans tous ses détails dogmatiques. »

5. — Nous n'insisterons ici que sur un point, capital en l'occurrence, mais qui, en face des objections soulevées par les confessions chrétiennes séparées d'Orient, ouvre peut-être une perspective de meilleure compréhension mutuelle : l'infaillibilité pontificale ne pouvant, en aucune façon, infirmer celle de l'Eglise.

L'infaillibilité du pape, toute personnelle qu'elle est, ne saurait être opposée à l'infaillibilité de l'Eglise elle-même : l'Eglise n'est infaillible que si ses membres sont unis au pape. Le pape n'est infaillible que parce qu'il est le chef de l'Eglise et parle au nom de l'Eglise et pour l'Eglise. Sans doute son infaillibilité personnelle ne dépend pas du consentement de l'Eglise ; mais il est certain que pour exercer son magistère infaillible, le pape s'entoure de témoignages qui lui montrent que la doctrine qu'il entend promulguer répond au sentiment et au vœu des membres de toute l'Eglise : s'il n'en était pas ainsi, pourquoi Pie IX aurait-il consulté l'épiscopat du monde entier avant de définir l'Immaculée Conception ? pourquoi Pie XII aurait-il demandé aux évêques leur sentiment sur la définibilité de l'Assomption de la Vierge ? La confirmation des décrets d'un concile œcuménique par le pape est nécessaire précisément pour montrer l'union et mieux l'identité de la double autorité doctrinale et disciplinaire suprême dans l'Eglise. Tous ces points sont à mettre en relief devant nos frères séparés d'Orient, pour leur faire comprendre que l'infaillibilité personnelle du Chef ne fait que compléter et couronner l'infaillibilité de l'Eglise enseignante unie à son Chef. Et, pour bien montrer que, dans son objet et ses manifestations, l'infaillibilité pontificale est le simple couronnement de l'infaillibilité de l'Eglise et ne la dépasse point, le concile du Vatican a voulu définir l'infaillibilité du pape *relativement à celle de l'Eglise :* « Le pontife romain, quand il parle *ex cathedra*... jouit, grâce à l'assistance divine... de cette infaillibilité *dont le divin Rédempteur a voulu enrichir son Eglise.* » Donc même extension, mêmes modalités, même portée doctrinale.

En insistant sur cette définition, on pourra sans doute dissiper bien des préjugés.

A. MICHEL.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Paul EVDOKIMOV. — **L'Orthodoxie.** — In-8, coll. « Bibliothèque Théologique », 19,50 NF. — Paris, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1960.

Ce livre est imprimé sur les presses de Taizé, dans une collection où figurent des œuvres de K. Barth, R. Bultmann, O. Cullmann, J. L. Leuba, etc. La présence d'un auteur « orthodoxe » parmi ces autorités doctrinales du protestantisme contemporain est assez significative : elle témoigne d'un effort de compréhension entre frères séparés, elle nous rappelle aussi que des églises orthodoxes sont entrées dans le mouvement œcuménique qui a pris naissance du côté protestant à Edimbourg en 1910. D'ailleurs M. Evdokimov, après avoir cité (p. 344) la déclaration de Toronto de 1951 : « L'adhésion d'une église au Conseil Œcuménique n'implique pas qu'elle considère sa conception de l'Eglise comme relative », ajoute que cette déclaration « met l'orthodoxie à l'aise ». On en a la preuve indirecte en constatant la liberté avec laquelle l'auteur indique sur plusieurs points son désaccord avec la Réforme, tout en rappelant, d'autre part, ses divergences avec le catholicisme. Bien que les positions fondamentales restent inchangées, on appréciera le ton serein de l'expression qui facilite le dialogue. Ainsi ce passage de la conclusion :

« L'effort œcuménique dirigé vers la tradition pourrait être grandement facilité si la Réforme se rendait attentive à la valeur fondamentale du sacerdoce établi par l'acte divin comme témoin opérant avant tout dans la synaxe eucharistique et la règle de foi ; et si Rome se rendait attentive à la valeur centrale de la vie ecclésiastique de la grande époque avant la séparation, et

qui est l'autorité suprême des conciles, la communion du Corps. L'infaillibilité du Pape peut devenir, dans ce cas, une tradition locale. La découverte des Pères n'est pas encore suffisante. Il faut que de cette découverte jaillisse la puissance même des Pères, la continuation créatrice de la tradition. Mais auparavant, tous ensemble, nous devons aller vers les sources des Ecritures et de la tradition patristique des conciles, vers une spiritualité ressourcée, c'est-à-dire recentrée et réorientée sur le mystère central pascal et parousiaque, vers une vraie rencontre dans le trésor commun de la vie même ; un pareil ressourcement s'impose ccomme seul efficace pour la grande cause de l'unité chrétienne. »

Il est à craindre que les orientaux en général ne puissent saisir facilement le sens précis de l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape au sens catholique, ne serait-ce qu'à cause d'une difficulté de vocabulaire ; alors que nous avons deux mots bien différents pour désigner et distinguer l'infaillibilité et l'impeccabilité, le mot ἀναμάρτητος, qui veut dire infaillible, signifie aussi — et d'abord peut-être pour un lecteur du N. T. — impeccable, irréprochable. On voit les confusions qui peuvent en résulter. On comprend l'étonnement de certains orthodoxes apprenant que le Pape a un confesseur et qu'il récite le « *Confiteor* » à la messe. Quoi qu'il en soit, ce serait fausser les proportions de ce livre, que d'insister davantage sur les points où l'unité n'est pas encore faite.

Déjà Serge Boulgakoff avait écrit un ouvrage (en 1932 et réédité en 1958) qui portait le même titre : *l'Orthodoxie*. Malgré son appréciable sobriété, malgré sa discrétion au sujet de la Sophiologie qui fut un peu une pomme de discorde entre théologiens orthodoxes, malgré la limpidité de la traduction française, la présentation de Boulgakoff est maintenant dépassée : c'est dans le travail, plus complet mais aussi plus difficile de M. Evdokimov que l'on cherchera une vue synthétique sur tout ce qui relève de l'Orthodoxie.

La synthèse n'est pourtant pas systématique ; l'A. procède plutôt par touches successives : une juxtaposition d'aperçus voisins finit par donner une vue générale aux horizons très larges. Point de séparations tranchées entre la théologie, la spiritualité, l'exégèse, la patristique, la mystique, le droit canon : tout se tient. C'est la lumière de la résurrection qui éclaire cet ensemble.

Nous sommes devant un univers religieux moins tourmenté que celui de la Réforme par l'angoisse du salut personnel, la prédestination, la justification par la foi. « Fait notable, remarque l'A. : la peinture de la transfiguration est habituellement la première icône de tout moine iconographe, pour que le Christ « fasse briller sa lumière dans son cœur » (p. 217). La sérénité domine. L'homme créé à l'image de Dieu retrouve dans le Christ la ressemblance divine. Il doit vivre déjà ici-bas de la vie éternelle, telle que saint Jean nous la décrit. On retrouve ici cet optimisme qui jaillit de la doctrine traditionnelle sur la divinisation si souvent développée chez les Pères grecs. Nous ajouterons, cependant, un souhait : en face d'un monde marqué par l'athéisme, tous les chrétiens doivent ressentir leur responsabilité collective pour le salut du monde d'aujourd'hui et se mettre par conséquent sur les chemins de l'unité.

L'introduction historique touche à des points assez variés. Parmi les seize subdivisions, quelques sous-titres significatifs : l'hellénisme, le théandrisme, principe d'équilibre, — le sens de Dieu, — la gnose sapientielle, — le monachisme, — la théologie liturgique, — l'hésychasme, — la douloureuse bifurcation, — la Byzance slave. Un exposé plus construit se déroule en cinq parties : 1° Anthropologie ; 2° Ecclésiologie ; 3° La foi de l'Eglise ; 4° La prière de l'Eglise ; 5° L' « eschaton » ou les choses dernières.

Nous avons particulièrement apprécié, dans la 1re partie, l'attachement de l'auteur à la doctrine de Maxime le Confesseur sur les deux volontés du Christ. Ainsi (p. 60) :

« Dans l'acte d'humilité, subjectivement, un ascète s'anéantit et, pour lui-même, il n'est que néant ; mais objectivement pour Dieu, pour le monde et pour les anges, il est la nouvelle créature, valeur humaine inestimable ; toute tentative pour rationaliser ce mystère et en doser les éléments, le détruit et fausse immédiatement tout. « Calculer n'est propre qu'aux mercenaires » dit saint Jean Chrysostome. Le mystère est très bien indiqué dans le dogme de l'accord des deux volontés en Christ ; il affirme la plénitude de la volonté humaine en Christ, celle-ci est « sans changement », justement parce qu'elle est virtuellement changeante, mais suit *librement* et se conforme au « sans changement » de la volonté divine. Le déterminisme apparent de ce « sans changement » dans la dialectique intérieure à l'amour, est l'expression la plus paradoxale de la liberté... Plus l'amour se dégage de tout principe déterminant, ou « intéressé », et plus il se trouve conditionné intérieurement par son propre esprit de renoncement et de sacrifice. Mais ce qui n'est inspiré que par le don total de soi-même à l'autre n'est plus du déterminisme ; c'est même la destruction de toute forme de limitation égocentrique ou possessive, car l'oblation est la formule même de la liberté où culmine l'amour. »

L'auteur cite à ce propos les paroles de Jésus en S. Jean : « Vous connaîtrez la Vérité et la Vérité vous fera libres » (Jo., VIII, 32) et il ajoute : la vérité apporte un contenu positif à toute forme de liberté, la remplit (Eph., IV, 24), l'oriente, et par cela libère réellement. La liberté, encore négative ou vide, le « être libre de » passe à la liberté positive de « être libre pour ».

Ce passage aborde un sujet difficile auquel saint Thomas s'est montré particulièrement attentif : celui de la liberté du Christ obéissant *toujours* à son Père. De plus il y a là un thème de recherche théologique capable de nous rapprocher. Ensemble déjà nous prions, selon les formules de l'abbé Couturier pour l'unité de l'Eglise, telle que Jésus la *veut*, par les moyens qu'il *veut*. Tout ce qui permettra aux chrétiens de mieux connaître le vouloir humain du Seigneur est de nature à les faire avancer vers l'unité.

La seconde partie pose le problème de l'unité visible. L'ecclésiologie « orthodoxe » met volontiers en valeur l'église locale et la fonction épiscopale. Les divergences apparaissent au sujet de la relation de l'église locale à l'Eglise universelle. La théologie catholique se trouve quelque peu simplifiée et déformée dans la présentation du P. Afanassieff telle que se présente sous le titre « Una sancta » (p. 129-130). Les rapports des évêques avec le Pape, et par suite des églises locales avec l'Eglise universelle, n'ont pu être suffisamment étudiés en 1870 à cause de l'interruption du 1er Concile du Vatican. On peut souhaiter qu'ils le soient au second ; l'importance de cette question complexe est évidente. D'autre part, si intéressante que soit l'insistance d'un Khomiakoff sur l'unité caritative, elle ne suffit pas, mais postule une unité plus visible, celle du collège épiscopal qui ne peut se concevoir sans l'évêque de Rome.

La 3e partie examine successivement plusieurs questions importantes : le dogme, la tâche dogmatique des conciles, le droit canonique, la Bible, l'application de l'axiome *in dubiis libertas* et la Tradition.

La prière de l'Eglise est abordée dans la 4e partie. Celle-ci, la plus longue de l'ouvrage, comprend une vue générale sur la catégorie du sacré, puis une initiation à l'icône, une présentation de la liturgie, une étude sur les sacrements. On y trouve quatre planches qui per-

mettent d'admirer quelques icônes. Celle de la Sainte Trinité peinte vers 1415 par André Roullev et conservée dans la cathédrale de l'Assomption à Moscou est l'objet d'un commentaire très suggestif.

La dernière partie, consacrée à l'eschatologie, se termine par quelques aperçus sur la sainteté. Le désir de l'unité anime encore ces lignes finales : « Orthodoxes, catholiques, protestants allant sur le chemin de la sainteté jusqu'à son terme qui est le Christ, peuvent se trouver, icônes vivantes, réunies en iconostase du Temple de Dieu, la porte royale ouvrant sur l'abîme du Père » (p. 346).

Prions pour que cette unité ne soit pas trop lointaine !

Jean DANIELOU, S. J. — **Philon d'Alexandrie.** — In-8, 220 p., 8,75 NF. (Collec. : « Le Temps et les Destins »). — Paris, A. Fayard, 1958.

Sur la foi d'ouvrages qui se copient les uns les autres, Philon le Juif a parmi nous une assez mauvaise réputation. Il se campe devant nous comme l'une des plus importantes figures du Judaïsme libéral, mais il est aussi un moderniste avant la lettre. Avait-il la foi ? On se l'est demandé. Le malheur, c'est que ses croyances sont tellement mêlées à la culture grecque ! Il est partisan de la politique de son temps et son neveu est le chef d'état-major de Titus lors du siège de Jérusalem en 70. Il demeure étranger au provincialisme étroit des Juifs palestiniens à ce point que la question de sa foi a pu se poser ! Il fréquente Bérénice, l'Hérodienne et les platoniciens d'Alexandrie ; il se sent de plain-pied avec l'empereur Caligula. Qu'est-il vraiment au juste ?

D'autres au contraire, et c'était l'opinion d'Herriot dans sa thèse un peu superficielle (1908), voient en lui un génie philosophique de premier ordre, un exégète de génie, le fondateur de la mystique juive, un politique habile qui sut réunir la foi juive, la culture grecque et l'ordre romain.

Qu'est-il au juste ? Le P. Daniélou s'efforce de rétablir dans sa complexité cette grande figure.

Philon est né à Alexandrie vers l'an 13 de notre ère ; il mourut après 41 au retour d'un voyage à Rome. Nous ne savons rien des dernières années de sa vie, ni de la date de sa mort. En tout cas, il avait alors plus de soixante ans. Sa famille était immensément riche et son milieu l'aurait volontiers orienté vers les affaires. Il aurait pu également faire un brillant rhéteur, mais son idéal n'était pas là. Il se sentait poussé vers une philosophie, celle qui implique un effort d'ascèse et de détachement.

On le verra donc s'agréger aux moines juifs du lac Maréotis et participer à la Pâque avec eux. Il les connaît si bien qu'il nous donne un tableau de leur vie qui constitue la description la plus remarquable du Judaïsme mystique dans l'Egypte de son temps.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Si Philon, à Alexandrie, mène l'existence facile d'un homme riche et cultivé, fréquentant les théâtres, il reste essentiellement un Juif et il fait le pèlerinage de Jérusalem. Il est dévoué à la communauté juive, à sa foi, et toute son œuvre est consacrée à expliquer la Bible aux Juifs et à la défendre devant les païens. Seulement nombreux sont et seront parmi nous ceux qui répugnent au symbolisme et à l'allégorie de Philon. Il nous répugne de considérer la Genèse comme une histoire morale de l'âme humaine, depuis son origine céleste jusqu'à sa purification morale définitive. Une telle méthode peut avoir ses avantages, elle dégage la véritable religion spirituelle de l'humanité, mais elle risque de désintégrer tout le contenu historique de l'Ancien Testament.

Le dernier chapitre de ce beau livre est consacré aux points de contact de l'œuvre de Philon avec les écrits du Nouveau Testament. L'auteur résume ainsi sa pensée : « Il n'est pas question d'une influence du N. T. sur Philon, ni de Philon sur le N. T. Les exemples que l'on propose ne sont pas valables — et ceci est particulièrement vrai du Logos [1]. Toute dépendance directe paraît peu vraisemblable, mais l'intérêt véritable de Philon, c'est qu'il nous fait connaître le Judaïsme hellénique, dans lequel se situent non pas la vie du Christ, dont les apocalypses nous font connaître davantage le cadre sémitique, mais les écrits du Nouveau Testament. Par suite, les ressemblances de vocabulaire, de conception, d'images sont considérables. Elles valent avant tout pour le Judaïsme hellénistique commun, et non pour les parties plus systématiques, qui ne concernent guère que l'*Epître* aux Hébreux. Par la suite, Philon influencera certains Pères de l'Eglise. Clément dépendra de son exégèse. Origène lui empruntera certaines conceptions théologiques, Grégoire de Nysse reprendra deux de ses grandes thèses mystiques, celle de la ténèbre divine et celle du progrès perpétuel.

Le P. Daniélou ne nous a pas seulement donné une biographie de Philon d'Alexandrie dont il a remis l'œuvre de l'écrivain juif à sa place exacte dans le cadre de l'évolution des idées au Ier siècle. Sur ce point tant d'opinions divergentes avaient été émises, tant d'exagérations avaient été commises dans un sens ou dans un autre que nous sommes reconnaissants envers l'auteur de nous permettre un jugement équitable, basé sur une étude sérieuse des textes. Philon d'Alexandrie est un Juif mais son Judaïsme a su dégager la foi de ses pères de la gangue sémitique, pour la revêtir des formes les plus raffinées de la philosophie de son temps. Il y a, peut-être, chez lui quelques complaisances pour certaines doctrines douteuses. Une entreprise comme la sienne ne pouvait pas être sans risque, mais elle rend un témoignage magnifique à la souveraine importance des biens spirituels.

Pour se rendre compte de la difficulté de ce travail qu'il suffise de dire que l'édition classique des œuvres de Philon d'Alexandrie a été pendant longtemps celle de Mangey, 2 vol. in-fol., Londres 1742. Elle est aujourd'hui remplacée par l'édition critique de Cohn et Wendland, *Philonis Alexandrini opera quæ supersunt*, 8 volumes, Berlin 1896-1930 ; mais il est difficile à un simple particulier de se la procurer.

A. VINCENT.

L'homme avant l'écriture, sous la direction de André VARAGNAC. — **In-4 (18 × 22), 504 p., 8 pl. en couleurs, 32 pl. en noir, 115 figures, 34 cartes, 51 NF. — Paris, A. Colin, 1959.**

Voilà un ouvrage sur la Préhistoire qui vient à son heure. Jamais le grand public cultivé n'a été aussi curieux de ces civilisations du passé dont tant de découvertes nous ont révélé la vie !

L'*histoire* commence avec l'écriture, c.-à-d. 3.000 ans environ avant notre ère, mais la *Préhistoire* est à l'heure actuelle une époque de 500.000 ans à peu près, qui lentement sort de l'ombre. Qu'en sait-on au juste ? Pour M. Varagnac et les savants collaborateurs qu'il a su réunir autour de lui, il s'agissait de répondre à cette question, non pas par un livre romancé, mais par une synthèse scientifiquement conçue, d'un intérêt passionnant, d'une lecture aisée et qui montre, non plus seulement l'évolution de l'Europe, mais celle de tous les continents et qui en souligne les rapports.

Le savant directeur part de ce fait, qu'il admet comme

[1] Il suffit de renvoyer sur ce point aux ouvrages du P. Lagrange : *Le Judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, 1931, — « Le Logos de Philon » dans *Revue Biblique*, 1925, p. 321-371, — *L'Evangile selon saint Jean*, Paris 1925, p. CLXXXV, et 28-34.

démontré, que l'humanité date de la célébralisation de l'être humain.

Cette cérébralisation qui rend possible l'âme, l'intelligence a été acquise depuis le premier *Homo Faber*, c'est-à-dire en fait depuis, l'apparition sur la terre, des *Australopithéciens*, ces hominiens fossiles que nous ont révélé les découvertes de l'Afrique du Sud. Cet Australopithèque daterait de 600 à 700.000 ans, au voisinage de la limite qui sépare le Pliocène du Pléistocène, aux tout premiers débuts du Quaternaire. C'est un homme à station verticale et à marche bipède, et la preuve qu'il est un homme, c'est qu'il a laissé après lui les premiers éléments d'une industrie primitive, la *pebble culture* [1]. Nous sommes déjà et immédiatement au stade des premières industries paléolithiques. On peut même légitimement supposer qu'elle a été précédée par un certain stade ou le bois seul était utilisé.

M. Varagnac présente ensuite l'évolution des procédés de chasse et de guerre en se basant sur l'étude des techniques de la fabrication des armes et des outils. Il convient de signaler à ce sujet le chapitre sur l'union des techniques et de la magie. La présence d'une mentalité préologique chez certains primitifs actuels unit naturellement ces deux choses. Il en était de même aux premiers âges de l'humanité et ainsi s'explique l'une des causes de la magie.

Mais cet homme, qui vit encore d'une façon si primitive va cependant plus loin et dépasse le sensible, le matériel. Il ne se contente pas de créer des outils et de les améliorer lentement par d'incessants progrès. Son esprit travaille au-dessus du sensible et il nous a laissé des témoignages irrécusables d'une vie spirituelle. Il croyait en une réalité qui survivait à la mort du corps, et pour permettre à cet élément spirituel de s'échapper, il élargissait au silex le trou occipital. Il honorait les crânes et pratiquait un rite funéraire à deux degrés. En un mot ce prétendu sauvage vénérait ses morts et croyait en un au-delà. A cette constatation des préoccupations spirituelles, se rattache l'apparition de l'art.

L'éminent préhistorien qu'est l'abbé Breuil lui a consacré un chapitre très riche.

Après l'Afrique et l'Europe, l'Asie. M. Elisséeff s'en est chargé et il a longuement étudié la récente et très importante bibliothèque préhistorique publiée depuis vingt ans dans les pays de langue russe et chinoise. Apport très neuf et qui souvent bouleverse les conceptions hier encore communément admises. Le *Sinanthrope* de Pékin connaissait l'usage du feu et cuisait des aliments. Il venait du Sud et en avait rapporté le cannibalisme ; lui aussi, il avait ses préoccupations spirituelles ; à l'imitation de certaines tribus actuelles de Malaisie, il conservait avec soin et vénérait les crânes de ceux qui lui avaient été chers. Mais l'Asie n'était pas entièrement peuplée et pendant longtemps les tribus occidenales ont été arrêtées par la barrière de l'Oural ; ce n'est qu'au Paléolithique supérieur que les cultures de l'Europe se sont rencontrées avec celles de l'Asie [2].

Il appartenait à M. Jean Naudou d'exposer la mystérieuse succession des vagues humaines dans l'Asie du Sud-Est, et de là vers la Mélanésie et l'Australie. Il semblerait que certaines races humaines, isolées dans ces parties du monde, soient restées attardées à un stade très fruste de civilisation. Elles auraient très peu évolué et quelques-unes d'entre elles auraient même dégénéré. Les Veddas de Ceylan et les Australiens en seraient la preuve.

Le Nouveau Monde a commencé avec un Quaternaire assez avancé : on ne peut plus écarter à priori d'anciennes relations à travers le Pacifique. Quelques éléments américains pourraient donc provenir de l'Asie Orientale et du monde océanien. Mais le peuplement de l'Amérique du Nord peuplement principal, s'est fait par le détroit de Behring. Les dates obtenues au moyen du radio-carbone ne remontent pas au-delà de 20.000 ans av. J.-C. Les Esquimaux seraient originaires du centre de la Sibérie. Un chapitre très dense avec carte résume le processus du peuplement américain.

Le Proche-Orient nous apporte la genèse de nos civilisations modernes. M. André Parrot, dont les fouilles en Orient sont bien connues, nous expose la protohistoire mésopotamienne. D'après lui, une civilisation autochtone qui sort du Néolithique, aurait occupé le pays aux 5e et 6e millénaires, depuis l'Iran jusqu'à la Méditerranée. Au 4e millénaire arrivent les Sumériens. Ils s'installent dans le bas pays, mais l'auteur se garde bien d'aborder la question si controversée de leur origine. Il constate simplement que les Sémites de provenance occidentale occupent le Moyen-Euphrate, tandis que les Hurrites, qui débouchent du Nord ou Nord-Est, s'installent sur le Haut-Tigre. Dès lors la Mésopotamie est aux mains de trois populations de race et d'origine différentes. Lentement ils s'assimilent les autochtones, mais ce sont les Sumériens qui prennent la tête de la civilisation et qui inventent l'écriture.

L'Egypte préhistorique est étudiée par M. P. Montet. Elle remonte au paléolithique inférieur, mais il faudra des siècles pour que le golfe immense du delta soit enfin comblé, que la vallée du Nil se forme et que des étrangers apportent à ces populations d'origine africaine l'art de bâtir, les céréales, l'outillage agricole, tout ce qui constituait alors la civilisation.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée au Néolithique. Cette période s'est continuée pendant des siècles et c'est elle qui a fait le villageois, puis le citadin, dont les mœurs n'ont guère changé jusqu'à la révolution industrielle des temps modernes.

M. Varagnac montre en détail comment l'Europe, paysanne d'abord, puis artisane, a reçu cette civilisation en la transformant ; mais le folklore, certaines croyances surannées, certaines superstitions, des pratiques que rien n'expliquerait, toute une mentalité qui existait encore il y a un siècle au fond de nos campagnes, apportent la preuve que ce néolithique n'est pas encore mort et qu'il mériterait d'être étudié. Des éléments nordiques pratiquent la division du travail que jalonnent des stades successifs de façonnage primitif. Des coins de Belgique, de Bretagne et d'Auvergne ont conservé sans changement et jusqu'au XVIIIe siècle, dans quelques bas métiers, des pratiques néolithiques. L'expérience quotidienne a révélé à nos paysans que les soins de la terre sont à longue échéance. Ils demandent au Maître Suprême de les aider, car c'est par expérience qu'ils savent que l'homme propose et que Dieu dispose. Ainsi dans sa mentalité profonde la vraie campagne se trouve dirigée vers la religion et le mystère. L'ascension spirituelle de l'humanité se fait lentement, progressivement jusqu'au jour où Dieu la jugera suffisante et apte à recevoir la révélation parfaite du Christ.

Telle est la substance de cet important ouvrage. A lui seul il en vaut beaucoup d'autres, parce qu'il montre étapes par étapes, relais par relais, la lente évolution qui s'est faite dans le peuplement du monde et la montée de la civilisation. Chacun de ces chapitres a été confié à un spécialiste autorisé, qui ne base ses conclusions que sur des constatations scientifiques. Nous avons là le plus précieux des instruments de travail.

Un seul reproche : le prix... Comment dans ces conditions beaucoup de prêtres pourraient-ils se le procurer ?

A. V.

---

[1] On appelle ainsi l'industrie humaine la plus primitive ! Elle est constituée par des galets intentionnellement éclatés.

[2] Les Néanderthaliens se sont vu arrêtés longtemps aux frontières de la Sibérie.

Michel de **KERDREUX.** — **Vol d'aigle.** — **In-8 de 248 p., 9,75 NF. — Paris, Lethielleux, 1959.**

La vie du capitaine Pierre Claude a déjà été écrite en 1951 par M. l'abbé Merlaud. Le P. Parra a ajouté à cette biographie, en 1957, un petit volume sur sa spiritualité (*Ami* 1958, p. 6 des couv.). Michel de Kerdreux reprend ici le sujet à fond. Riche de nouveaux documents et de souvenirs inédits, il est à même de redresser certains détails inexacts. Quoique toutes les lettres du héros n'aient pu être retrouvées, la collection de ses écrits est cependant assez importante. L'auteur en a extrait les passages les plus marquants, les a mis à leur place chronologique en leur donnant tout leur sens, et nous offre ainsi un volume très intéressant et fort édifiant.

Pierre Claude est né en 1910 d'une excellente famille chrétienne, originaire des Vosges. Son père était administrateur des Colonies à Madagascar. Le climat du pays brisa pour longtemps sa santé à l'âge de cinq ans : paludisme, crises de foie, coqueluche, asthme exigèrent son retour en France malgré la guerre (1916). En 1921, alors qu'il était élève au lycée de Metz, une pneumonie double le mit à deux doigts de la mort. Il invoqua avec confiance sa sainte préférée, S[r] Thérèse de l'Enfant Jésus, et guérit contre toute attente. Il continua cependant d'avoir de fréquents accrocs de santé, et dut déployer une énergie peu commune pour réussir à ses examens et entrer à Saint-Cyr en 1931. Son rêve de toujours avait été l'aviation. Il y fit de rapides progrès, devint capitaine, chef d'escadrille, et fut tué sauvagement le 25 septembre 1939, alors que, son avion ayant pris feu au cours d'un combat inégal, il descendait en parachute.

Il serait difficile de trouver un jeune homme qui ait eu plus que lui la marque d'un prédestiné. Dès l'enfance il est un modèle d'obéissance, de délicatesse, de bonté et de piété. Toujours il resta d'une dignité et d'une pureté remarquables. Avec cela d'une distinction physique et morale qui lui attirait partout la sympathie, même chez ses subordonnés. Passionné de vie spirituelle, l'*Histoire d'une âme* était son livre de chevet. Apôtre dans l'âme, il lui arrivait de passer des nuits blanches avec ses camarades de plaisir dans le seul but de les éloigner du mal. Partout il avait la réputation d'un saint.

On s'étonne qu'il ait manifesté si tard son intention de se faire prêtre et religieux (à Saint-Cyr). Les ecclésiastiques qui l'avaient connu auparavant n'avaient pas osé lui parler de sa vocation parce qu'il était le seul garçon de la famille, mais il se conduisit toujours beaucoup plus en novice qu'en soldat, ou plutôt le soldat impeccable qu'il fut n'aurait pas tardé à devenir religieux sans la déclaration de guerre.

Cette biographie est à répandre dans tous les milieux, surtout dans la jeunesse.

Marguerite - Marie **AUBOY.** — **Marie-Anne Hervé-Bazin.** — **In-8 de 256 p., 9,60 NF. — Paris, Desclée de Brouwer, 1960.**

Le nom d'Hervé-Bazin évoque celui de l'écrivain bien connu René Bazin. De fait, celui-ci était l'oncle maternel de Marie-Anne. Lorsque le père de la religieuse, Ferdinand Hervé, épousa une sœur du futur académicien, il avait une telle estime de sa belle-famille qu'il voulut en adopter le nom. Quand il mourut prématurément, il était professeur d'Economie politique et chargé de Cours de Droit international aux Facultés Catholiques d'Angers.

Marie-Anne, née en 1878, avait alors douze ans. Et depuis l'âge de sept ans elle écrivait son journal. C'est que, « dans cette famille, il semblait que presque tous fussent nés avec un brin de plume derrière l'oreille » (p. 35). Cette habitude, que la jeune fille conservera jusqu'à sa mort, permet à l'auteur de citer abondamment ses souvenirs.

Dès son enfance elle avait un caractère sérieux, sensible, porté aux idées noires. Mais elle était généreuse et manifestement choisie par Dieu pour une vie d'immolation dans le cloître. Entrée en 1895 chez les religieuses de Marie Réparatrice, Ordre qui comptait déjà 25 maisons, et qui en compte actuellement 65, elle travailla énergiquement à se perfectionner. Elle voulut réaliser à la lettre son nom de religieuse, Marie de l'Agnus Dei, et s'offrit en victime de réparation. Il semble que le Seigneur l'ait prise au mot, car elle mourait en 1901 à 24 ans, et sa vie religieuse ne fut guère qu'un martyre.

Dès le début, une paralysie progressive la rendit de plus en plus maladroite et impotente. Mais les médecins (on était à l'époque de Charcot) crurent à une maladie nerveuse, et, de plus, ils la soignèrent, même sous ce rapport, en dépit du bon sens : au lieu de repos, d'encouragements et de remèdes appropriés, on la surmena systématiquement, et, pour la forcer à se dominer, il fut formellement interdit de lui porter secours quand elle tombait, à bout de forces.

Lorsqu'on s'avisa de sa vraie maladie, il était trop tard : elle n'avait plus que quelques semaines à vivre. Or elle supporta ces mauvais traitements et les humiliations qui en résultaient avec beaucoup de souffrance, certes, mais aussi avec beaucoup de courage. Et c'est la leçon de cette biographie. On la fera lire aux âmes généreuses qui pourront y trouver un soutien. Quant aux lecteurs non prévenus, ils risquent d'être heurtés. Ainsi que le dit l'auteur : « ils ne verront dans cette lamentable histoire qu'une jeune vie broyée, massacrée, brisée dans sa fleur... Et cependant, à moins d'être totalement matérialistes, ils sentiront obscurément la grandeur d'une telle immolation » (p. 165).

R. **BELLEMARE.** — **Le sens de la créature dans la doctrine de Bérulle.** — **In-8 de 192 p., 6,90 NF. — Paris, Desclée de Brouwer, 1959.**

Comme le titre de ce volume l'indique, l'auteur ne veut pas étudier l'ensemble de la doctrine bérullienne : il laisse donc de côté tout ce qui concerne la christologie. Et même il ne veut pas faire « une étude exhaustive de la religion ni du théocentrisme de Bérulle » (p. 13), mais seulement « suivre, à travers ses écrits, le développement de trois motifs qu'il expose avec une évidente complaisance : néant, relation, subsistance, en respectant dans la mesure du possible leur mutuelle implication » (p. 15).

Ce qui fait la valeur de ce travail, c'est que l'auteur n'avance rien qui ne soit basé sur les textes, souvent inédits, les replaçant tous dans leur contexte historique, et recherchant minutieusement le sens et la portée des expressions bérulliennes, ainsi que les influences doctrinales qui ont pu s'exercer sur elles.

Cet effort critique et cet approfondissement lui permettent de mettre au point maintes inerprétations d'auteurs précédents, tels que Bremond, Mersch, Cordovani, Florand, etc. Il montre en quoi Bérulle est thomiste, en quoi il est surtout augustinien, ou même bonaventurien et scotiste.

Dans une matière aussi difficile et si controversée, on ne peut dans certains cas aboutir qu'à des probabilités, et l'auteur s'en contente souvent. Peut-être certains spécialistes seront-ils tentés de discuter telle ou telle de ses positions. Mais ils ne pourront ignorer ce petit livre d'un maître et d'un érudit.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 aprilis 1960

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)